



# portrait environnement

DU TERRITOIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SÈVRE & LOIRE**

**2023**

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



# sommaire

---

**03**

03  
05

## Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire  
Les communes

**07**

07  
09  
11  
13  
15  
17

## Milieux naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2  
Les zones humides  
Les étangs  
Les mares ( $> 500 \text{ m}^2$ )  
Les boisements  
Les haies

**22**

22  
24  
26  
28

## Aménagement du territoire

L'occupation du sol  
L'usage du sol  
Agriculture - Registre Parcellaire Graphique  
La pollution lumineuse

**30**

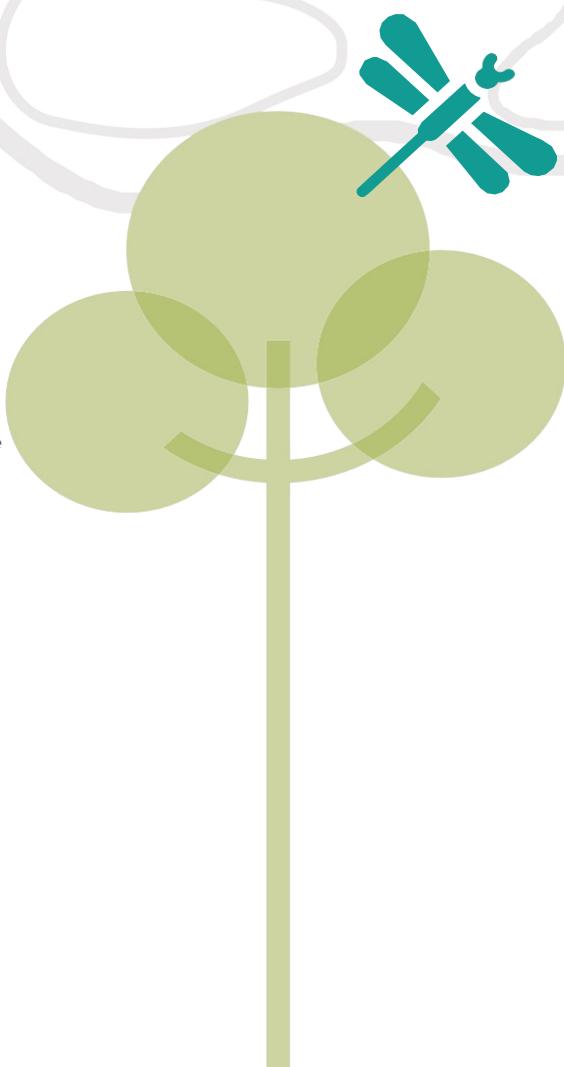
30  
35  
38  
41  
44  
48  
54

## Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères  
Les amphibiens  
Les reptiles  
Les oiseaux  
Les mammifères  
Les invertébrés  
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

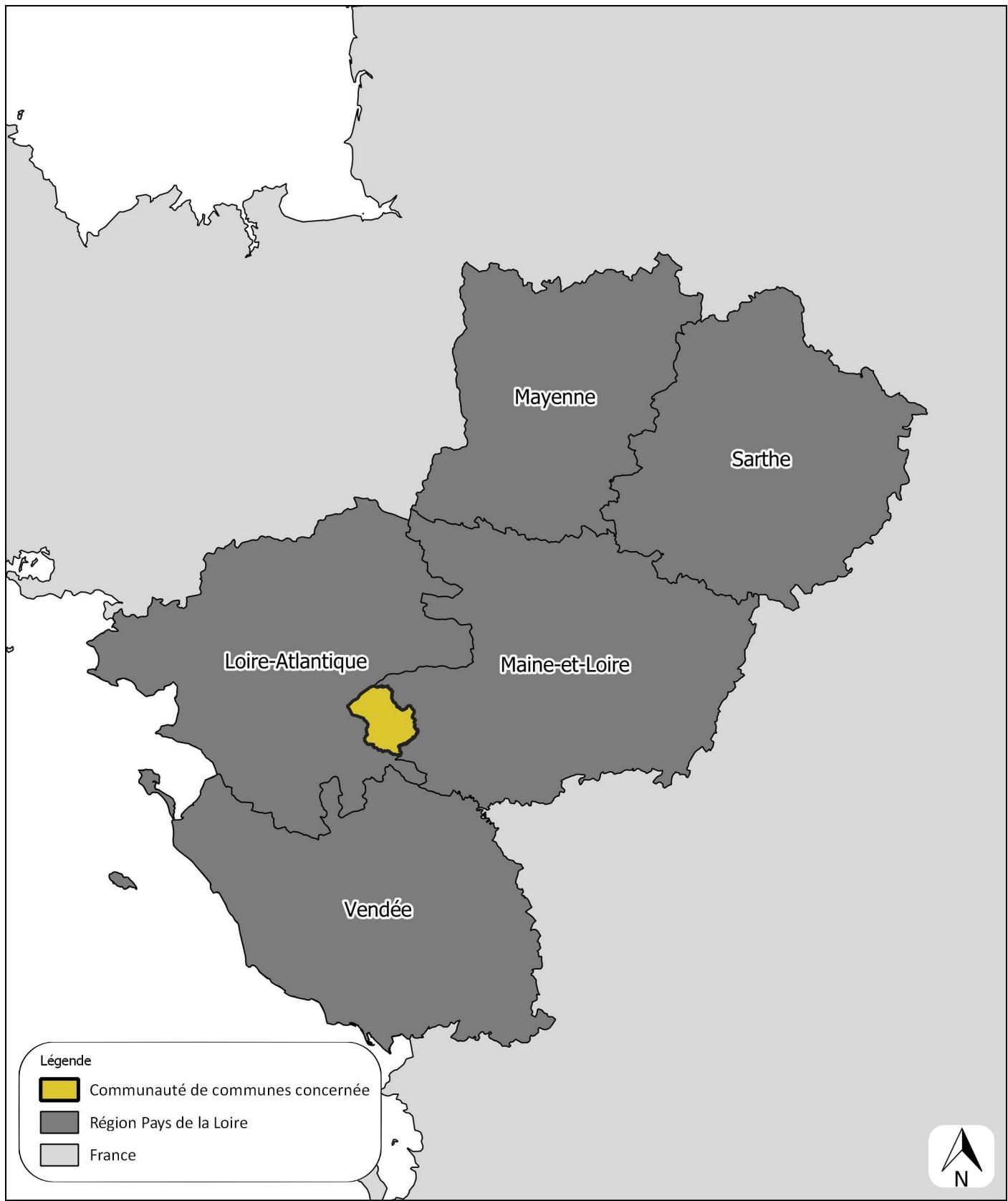
**56**

## Synthèse des enjeux



# géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation de la  
communauté de communes  
en Pays de la Loire



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

La communauté de communes Sèvre et Loire est née le 1er janvier 2017 et est issue de la fusion de deux anciens EPCI, la Communauté de communes Loire-Divatte et la Communauté de communes de Vallet. Elle se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud-est du département de Loire-Atlantique.

Elle est encadrée par Nantes Métropole et la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine Agglo à l'ouest. A l'est, côté Maine-et-Loire, la communauté de communes Loire Layon Aubance est à son voisinage direct.

## L'ESSENTIEL

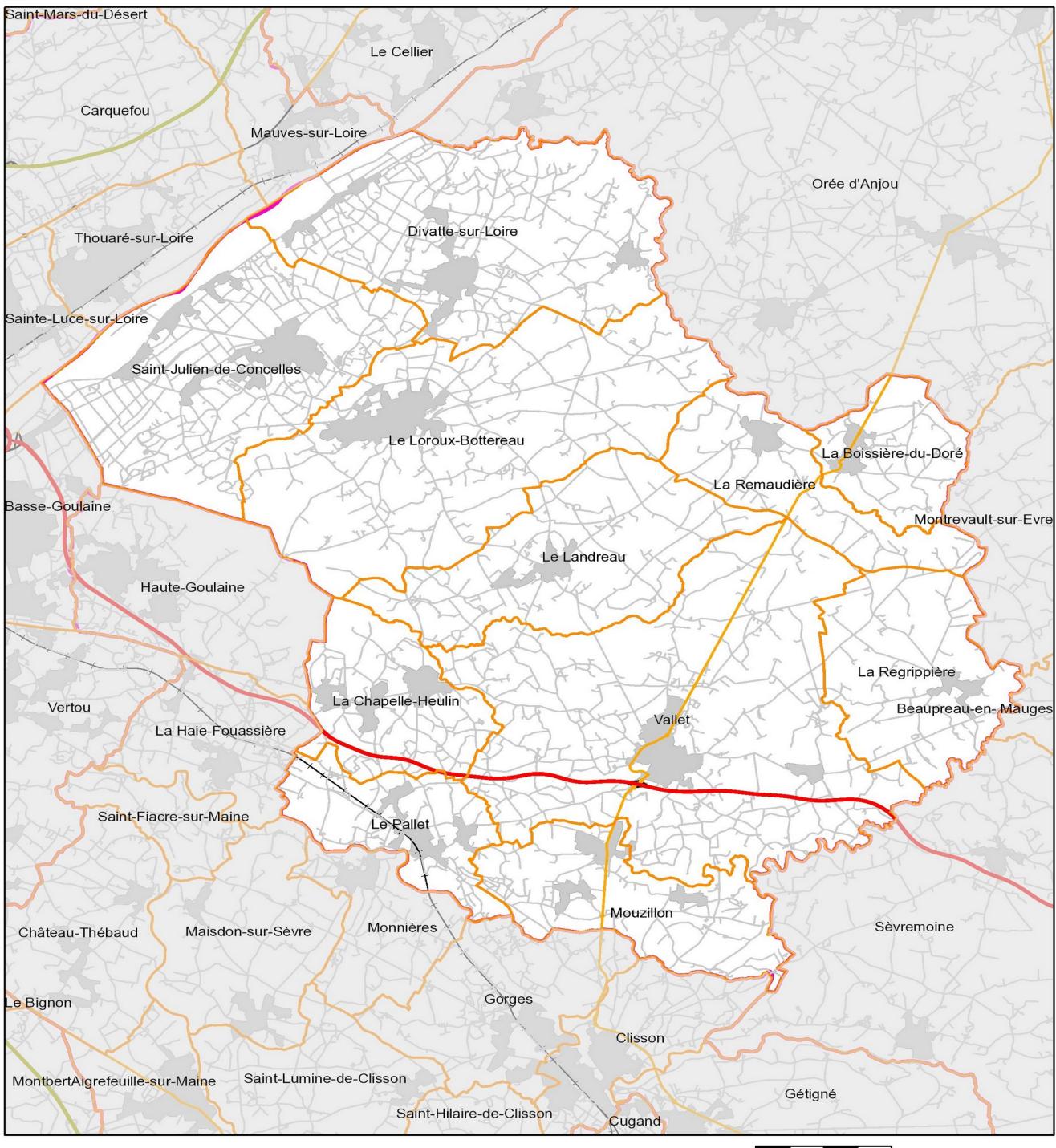
- Région des Pays de la Loire
- Département de la Loire-Atlantique
- Communauté de communes Sèvre et Loire



Plateau bocager et viticole à la Remaudière. © VU D'ICI

# géographie administrative DU TERRITOIRE

## Les communes



0 770 1 540 3 103 080 m



### Légende

CC Sèvre et Loire	Limites des Communes 1
■ CC Sèvre et Loire	□ Limites des Communes 1

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

D'une superficie de 276,2 km<sup>2</sup>, la communauté d'agglomération Sèvre et Loire regroupe 11 communes en 2022. Vallet, le Loroux-Bottereau et Divatte-sur-Loire sont les communes les plus vastes de l'intercommunalité.

En 2019, la communauté d'agglomération comptait 48 841 habitants, avec une densité moyenne de 176,84 hab./km<sup>2</sup>. Vallet est la ville la plus peuplée du territoire, avec près d'un cinquième de la population de la communauté d'agglomération. Elle est suivie par les communes du Loroux-Bottereau et de Saint-Julien-de-Concelles.

Les communes situées à l'ouest du territoire sont les plus densément peuplées : le Pallet (277 hab./km<sup>2</sup>), la Plaine-sur-Mer (267 hab./km<sup>2</sup>), la Chapelle-Heulin (249,92 hab./km<sup>2</sup>), Saint-Julien-de-Concelles (232,9 hab./km<sup>2</sup>).

## L'ESSENTIEL

**276,2 km<sup>2</sup>, 11 communes, 48 841 habitants,  
176,84 habitants/km<sup>2</sup>**



### Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

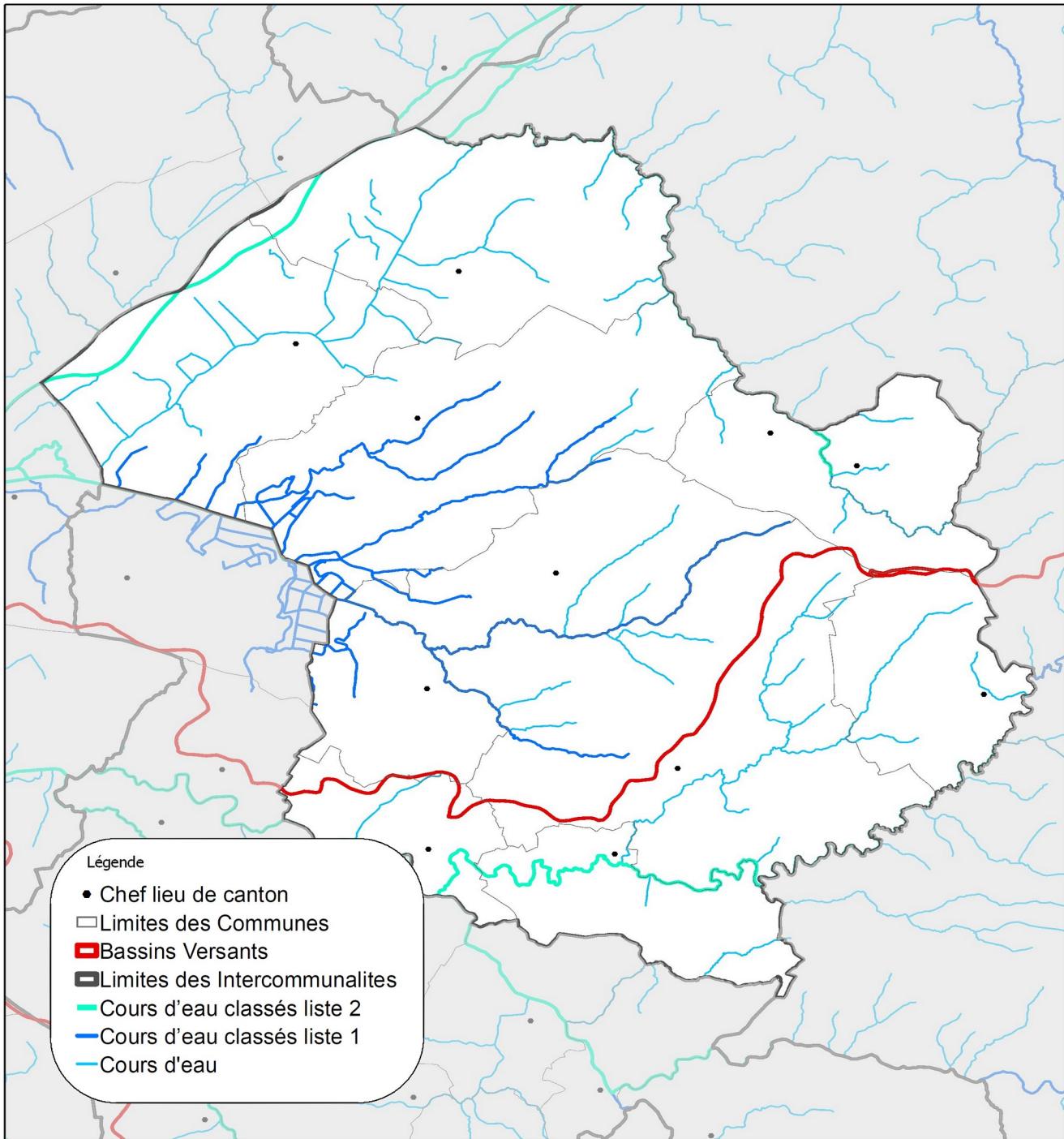
Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Communes	Superficie (km <sup>2</sup> )	Habitants	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Divatte-sur-Loire	<b>33,9</b>	6 975	205,8
La Boissière-du-Doré	9,41	1054	112
La Chapelle-Heulin	13,47	3357	<b>249,92</b>
La Regrippière	18,17	1525	83,9
La Remaudière	12,98	1290	99,4
Le Landreau	24	3083	128,6
Le Loroux-Bottereau	<b>45,3</b>	<b>8397</b>	185,3
Le Pallet	11,75	3257	<b>277,2</b>
Mouzillon	16,5	2865	173,6
Saint-Julien-de-Concelles	31,7	<b>7392</b>	<b>232,9</b>
Vallet	<b>59</b>	<b>9460</b>	160,4
<b>Sèvre et Loire</b>	<b>276,2</b>	<b>48841</b>	<b>176,84</b>

# milieux naturels DU TERRITOIRE

Les cours d'eau  
classés liste 1 et 2



0 770 1 540 2 310 3 080 m



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Le territoire de la communauté de communes Sèvre & Loire est réparti sur deux bassins versants majoritaires : le bassin versant Estuaire de la Loire et le Bassin versant de la Sèvre nantaise.

Sur chacun de ces bassins, un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est actuellement en place. Ce document fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Les SAGE sont élaborés en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne, plus grand bassin versant de France (28 % du territoire métropolitain).

Un nombre important de cours d'eau du territoire fixe les limites entre plusieurs communes. Sur la communauté de communes, la Goulaine et ses cours d'eau affluents sont classés liste 1. La Loire et la Sanguèze sont classés liste 2, la Divatte l'est également du pont de la RD 763 inclus jusqu'à la confluence avec la Loire.

## L'ESSENTIEL

**191 km de cours d'eau | 2 bassin versants**

### Le classement en :

- liste 1 vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement. Ce délai peut faire l'objet d'une prolongation, sous certaines conditions.

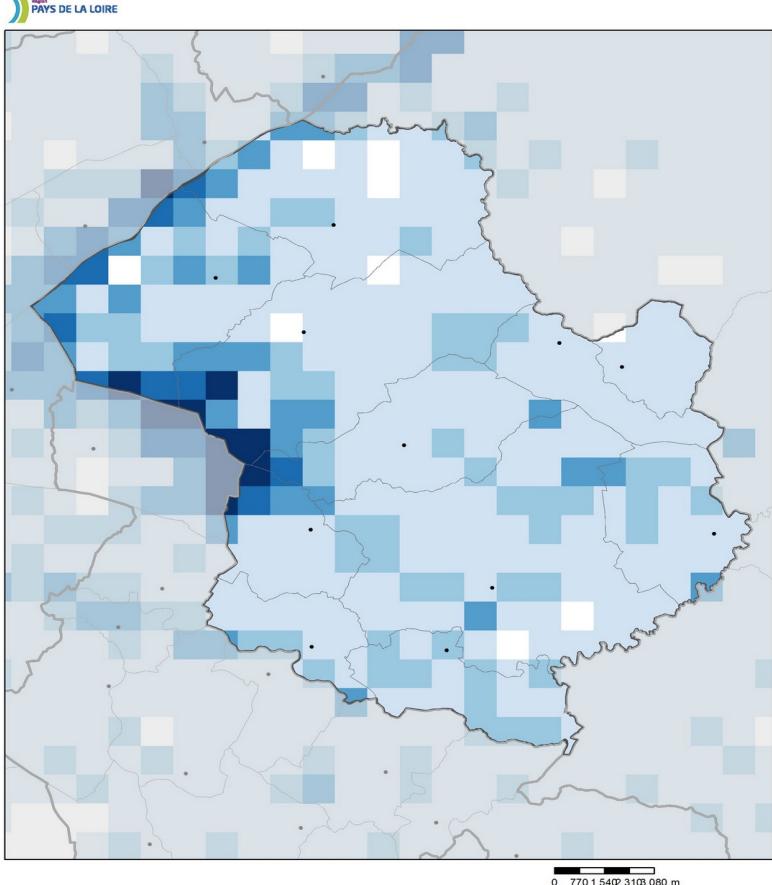
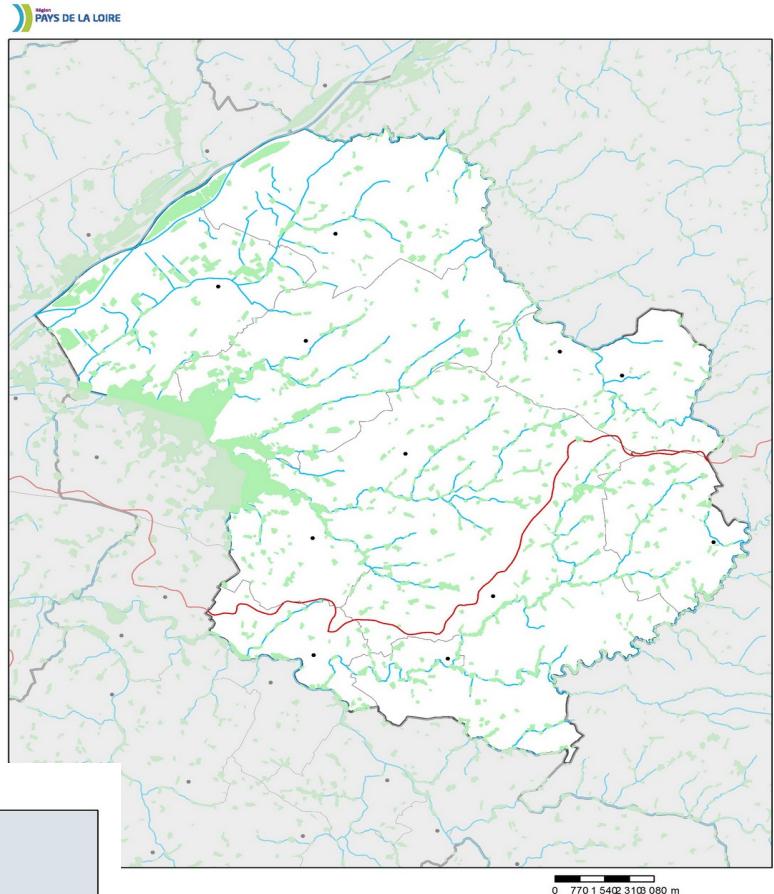
*article L.214-17 du Code de l'environnement*

# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les zones humides

### Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- Bassins Versants
- Limites des Intercommunalités



### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- densité zones humides hors plan d'eau
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Les zones humides sont des écosystèmes qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales notamment végétales ou entomologiques. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes. Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu, en France au siècle dernier. Sur le territoire de la communauté de communes, 1744.05 hectares de zones humides potentielles ont été recensées. Elles se localisent principalement autour de trois communes : Saint-Julien-de-Concelles, la Chapelle-Heulin et le Loroux-Bottereau. Cette répartition s'explique principalement par la présence du marais de Goulaine et de zones sous l'influence de la Loire.

## L'ESSENTIEL

**1744,05 ha soit 6,31 % du territoire intercommunal**

### Superficie et densité de zones humides par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface ZH (hectare)	Densité (% surface)
Divatte-sur-Loire	143,12	4,22 %
La Boissière-du-Doré	13,79	1,47 %
La Chapelle-Heulin	156,11	<b>11,59 %</b>
La Regrippière	75,28	4,14 %
La Remaudière	30,85	2,38 %
Le Landreau	119,05	4,96 %
Le Loroux-Bottereau	<b>450,34</b>	<b>9,94 %</b>
Le Pallet	44,21	3,76 %
Mouzillon	69,19	4,19 %
Saint-Julien-de-Concelles	<b>420,58</b>	<b>13,25 %</b>
Vallet	<b>221,53</b>	3,76 %

### Réglementation sur les zones humides (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

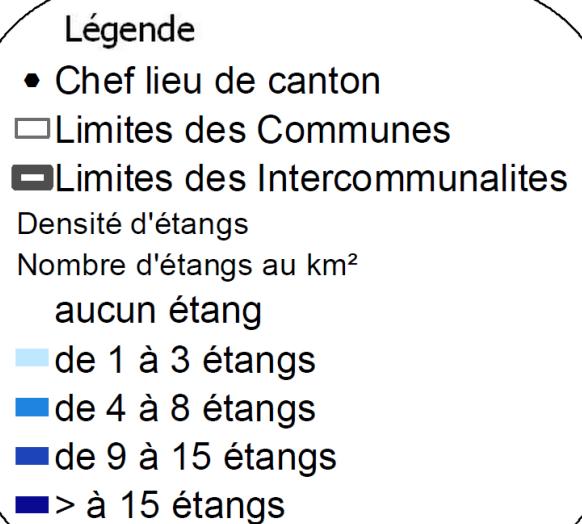
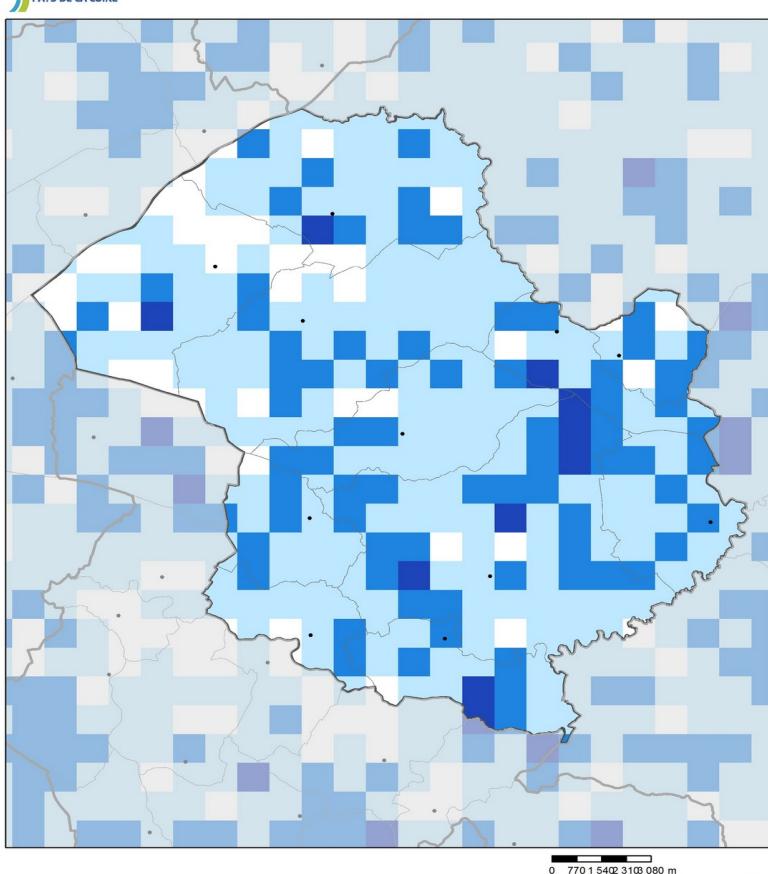
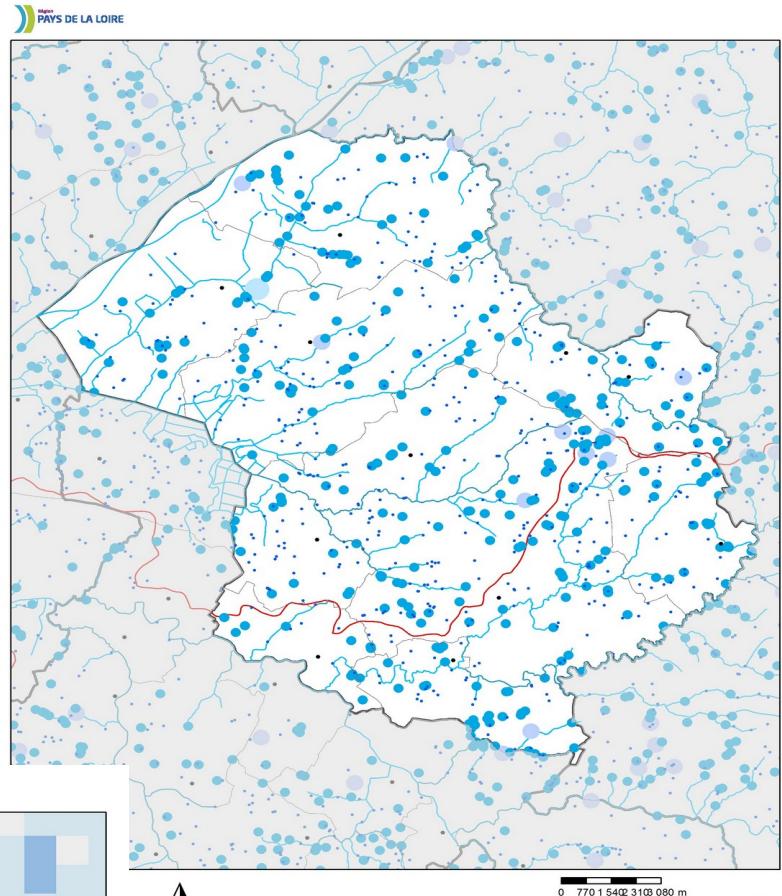
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les étangs



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Un étang peut être défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ».

Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

La communauté de communes Sèvre & Loire compte 759 étangs sur l'ensemble de son territoire. Ils sont répartis de manière assez homogène, hormis à proximité de la Loire où les étangs sont plus rares. La densité d'étangs descend ainsi à 1,64 au kilomètre carré sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles alors même que la commune accueille le plan d'eau du chêne seul plan d'eau de plus de 10 hectares du territoire. A l'inverse, la Remaudière, Vallet et Mouzillon sont les communes avec la plus grande densité d'étangs.

## L'ESSENTIEL

759 étangs | 2,75 étangs au km<sup>2</sup>

### Nombre et densité d'étangs par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Densité au km <sup>2</sup>
Divatte-sur-Loire	86	2.54
La Boissière-du-Doré	26	2.76
La Chapelle-Heulin	45	3.34
La Regrippière	50	2.75
La Remaudière	49	3.78
Le Landreau	62	2.59
Le Loroux-Bottereau	110	2.43
Le Pallet	18	1.53
Mouzillon	56	3.39
Saint-Julien-de-Concelles	52	1.64
Vallet	205	3.48

## Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Loire-Atlantique. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de Loire-Atlantique.

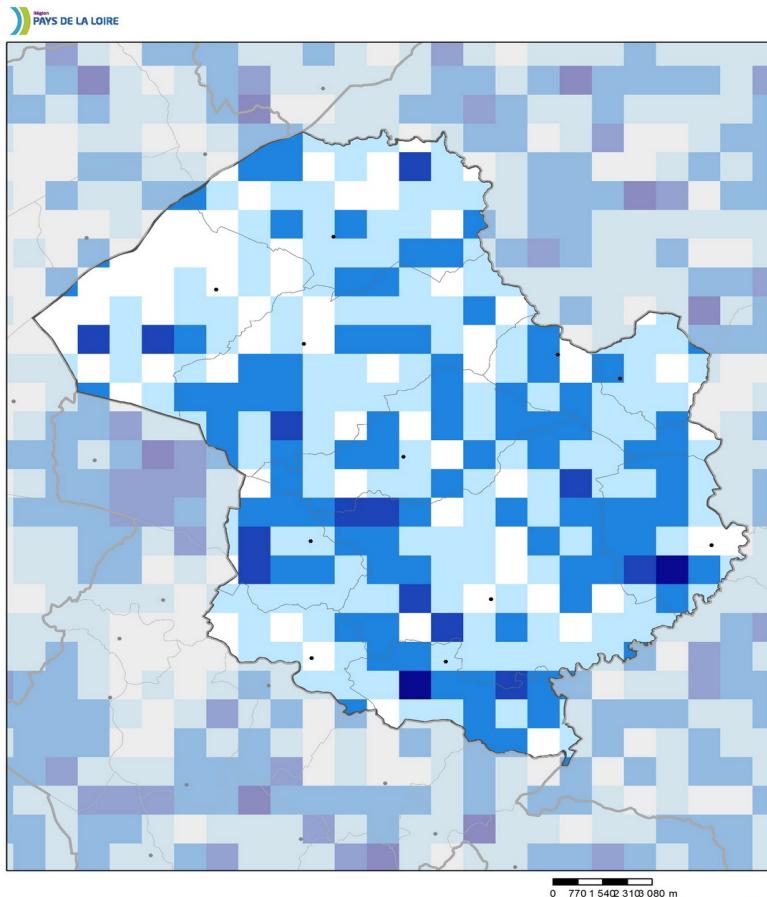
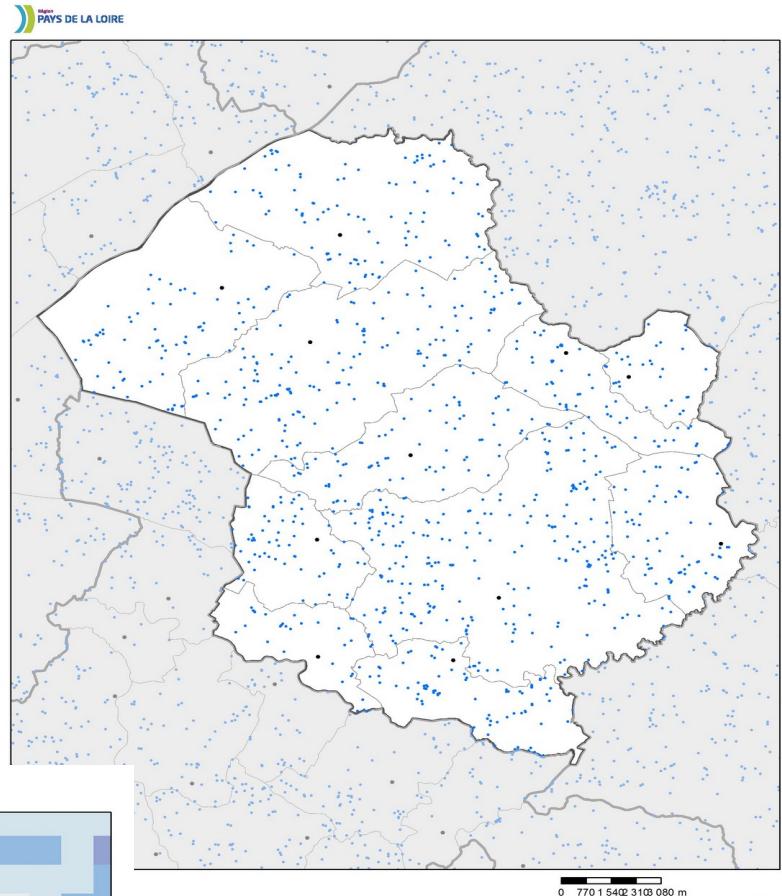
# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les mares (< 500 m<sup>2</sup>)

#### Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

#### Densité de mares

Nombre mares au km<sup>2</sup>

aucune mare

de 1 à 2 mares

de 3 à 5 mares

de 6 à 8 étangs

> à 8 mares

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Les mares ont des usages passés et présents divers, expliquant leur présence ou non dans certains territoires. 564 mares ont été localisées sur la communauté de communes Sèvre & Loire. La commune de la Chapelle-Heulin présente la densité la plus importante de mares sur le territoire. 2,97 mares en moyenne sont identifiées par kilomètre carré sur cette commune.

Au contraire, c'est sur la commune de la Boissière-du-Doré que l'on retrouve le moins de mares (12 mares), et sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles que la densité est la plus faible (1,1 mare par km<sup>2</sup>).

## L'ESSENTIEL

- **564 mares | 2,04 mares / km<sup>2</sup>**

### Nombre et densité de mares par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

NOM	Nombre de mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
Divatte-sur-Loire	<b>62</b>	1,83
La Boissière-du-Doré	12	1,28
La Chapelle-Heulin	40	<b>2,97</b>
La Regrippière	46	2,53
La Remaudière	35	<b>2,70</b>
Le Landreau	57	2,38
Le Loroux-Bottereau	<b>81</b>	1,79
Le Pallet	13	1,11
Mouzillon	46	<b>2,79</b>
Saint-Julien-de-Concelles	35	1,10
Vallet	<b>137</b>	2,32

### Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

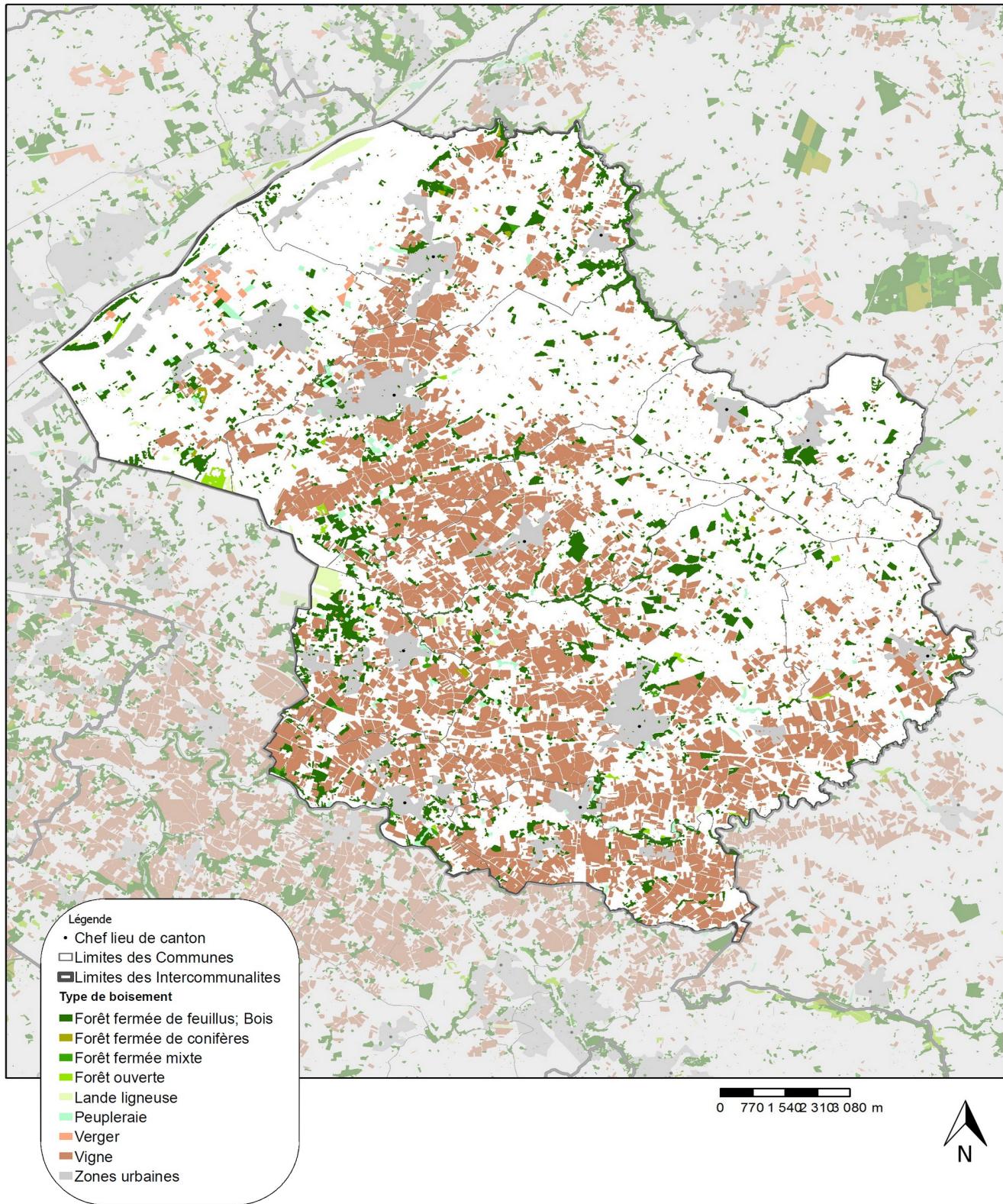
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les boisements

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

La communauté de communes Sèvre & Loire possède 8894,81 ha de surfaces boisées, ce qui représente 32,2 % de sa surface totale. C'est plus du double de la moyenne du département de Loire-Atlantique qui est de 15,67 %. Néanmoins, ce nombre doit être relativisé. En effet, presque trois quarts des boisements du territoire (72,76%) sont en réalité de la vigne. Bien que les pieds de vigne soient ligneux, ce milieu ne remplit pas les mêmes fonctions écologiques qu'un boisement forestier telle qu'une forêt fermée de feuillus qui représente 19,34 % des boisements du territoire.

### L'ESSENTIEL

**8894,81 hectares de boisements | 32,2 % du territoire**

Type de boisement	Surface (ha)	% de la surface boisée
Vigne	6 472,06	72,76 %
Forêt fermée de feuillus	1 720,23	19,34 %
Bois	238,32	2,68 %
Peupleraie	147,23	1,66 %
Lande ligneuse	130,82	1,47 %
Verger	77,18	0,87 %
Forêt ouverte	55,36	0,62 %
Forêt fermée mixte	35,32	0,40 %
Forêt fermée de conifères	18,29	0,21 %

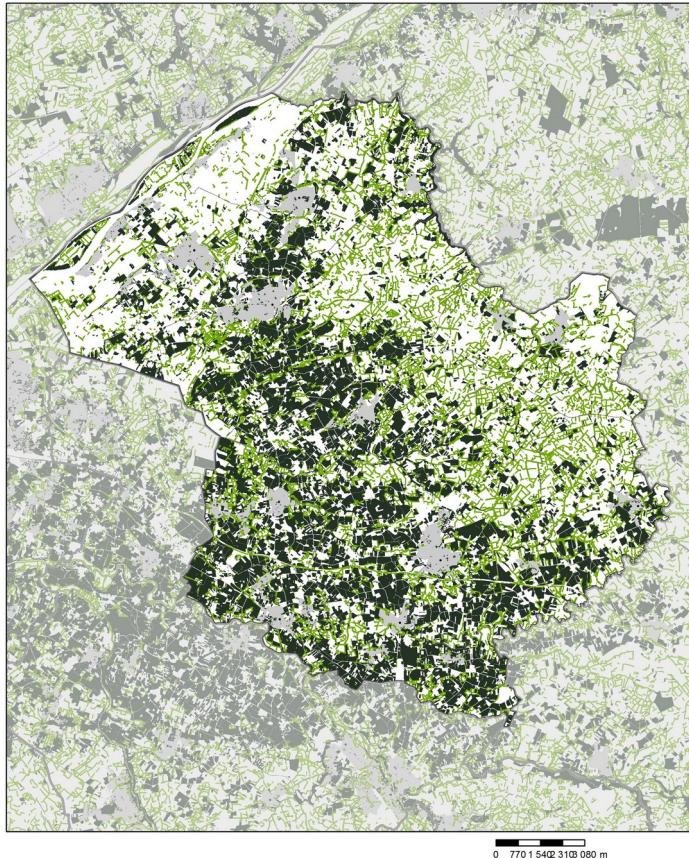
**Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.**

# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les haies

Linéaire de haies

Nature PAYS DE LA LOIRE



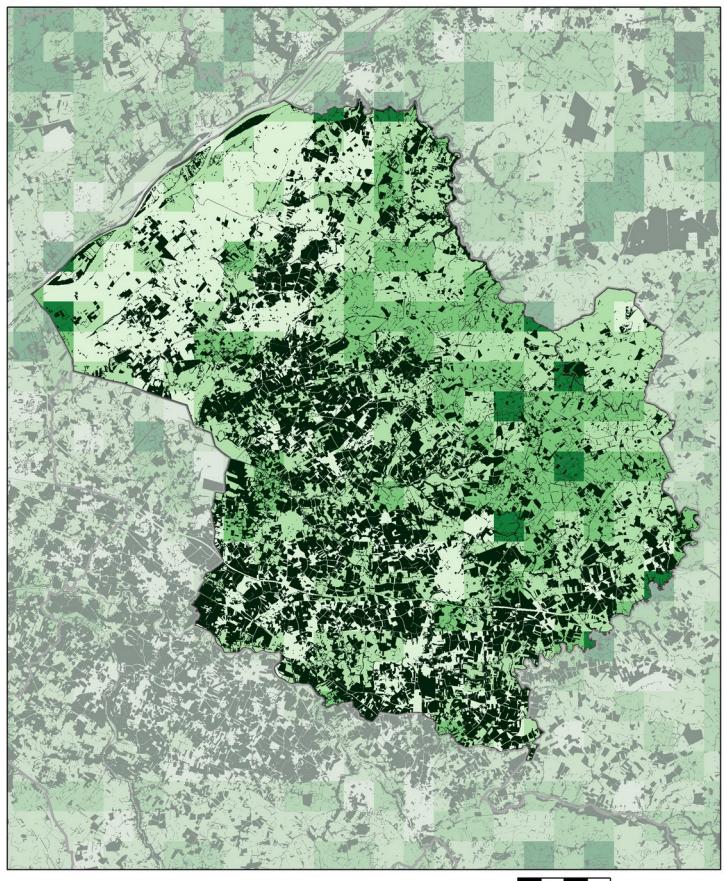
### Légende

CC Sèvre et Loire   Chef lieu de canton 10   Limites des Communes 13  
■ CC Sèvre et Loire   \* Chef lieu de canton 10   □ Limites des Communes 13

25/11/2022

Densité (maille de 1km x 1km)

Nature PAYS DE LA LOIRE



### Légende

CC Sèvre et Loire   Limites des Communes 21  
■ CC Sèvre et Loire   □ Limites des Communes 21

N

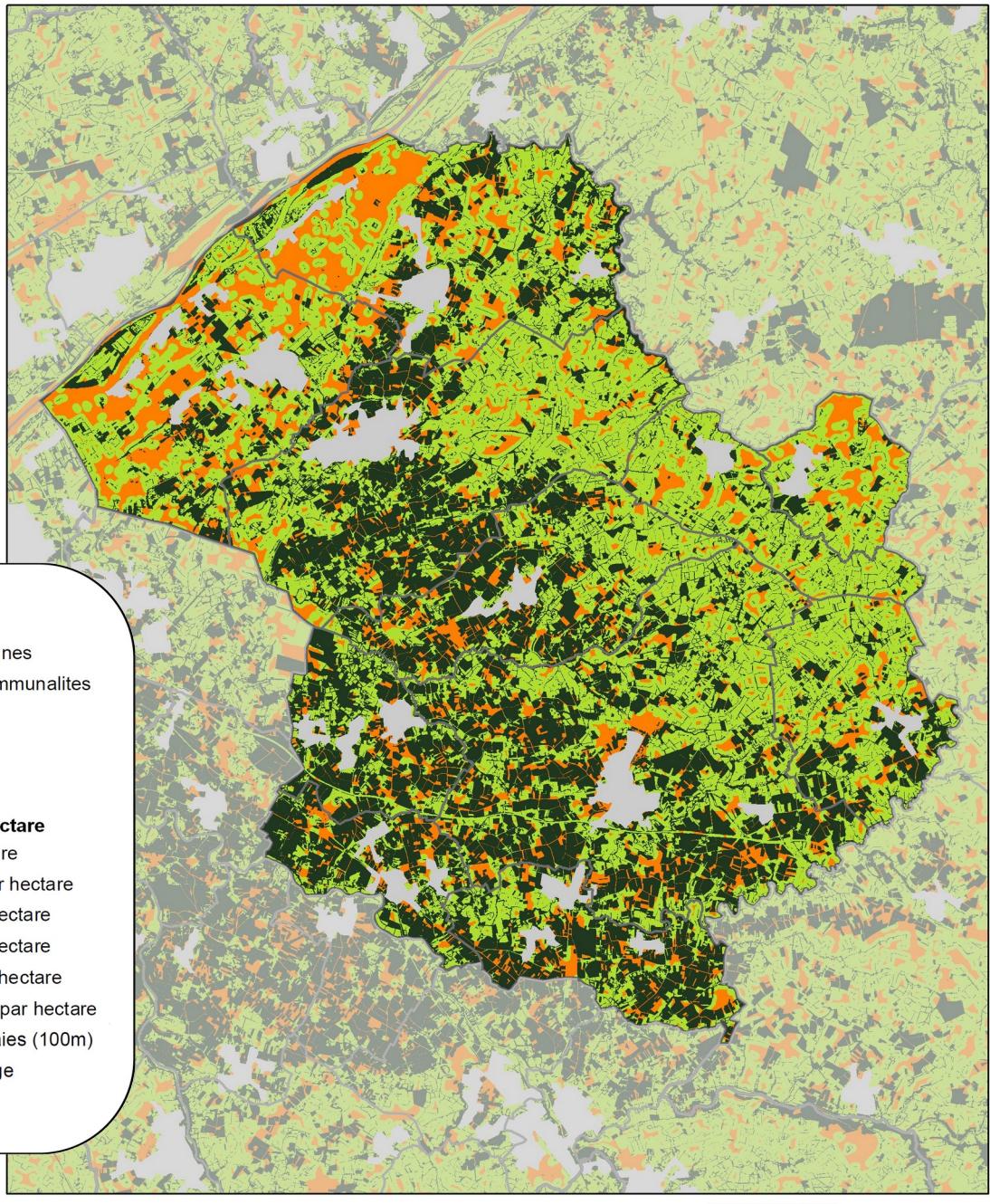
25/11/2022

# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les haies

### Connectivité du bocage

Region  
**PAYS DE LA LOIRE**



#### Légende

CC Sèvre et Loire      Limites des Communes 22

CC Sèvre et Loire      □ Limites des Communes 22

25/11/2022

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

**La densité de haies et la connectivité du bocage sur le territoire sont très hétérogènes et semblent globalement fonction des usages majoritaires des sols.** La connectivité du bocage est importante dans les communes du vignoble (Le Landreau, Mouzillon, Vallet, la Chapelle-Heulin, La Pallet, Le Loroux-Bottereau). A l'inverse, l'ouverture du bocage est très marquée au Nord du territoire sur les communes de Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles et corrélée avec l'activité maraîchère sur les limons de Loire.

L'utilisation primaire des haies a pour origine la segmentation des milieux. En effet, elles servaient initialement aux agriculteurs pour délimiter leurs parcelles et retenir les animaux (rôle de clôture). Leur utilisation primaire était donc essentiellement agricole. **La haie est aujourd'hui multifonctionnelle**, on peut la trouver à différents endroits dans les milieux bocagers. Lorsqu'elle est perpendiculaire à la pente, la haie permet de favoriser l'infiltration des eaux de surface en participant à la dégradation des pesticides et en limitant l'érosion.

La haie, **élément structural du bocage**, présente des caractéristiques propres et accueille une importante biodiversité. Pour que la haie soit la plus fonctionnelle possible, elle doit être composée de **trois strates différentes**.

Associer la haie à un talus, un fossé et/ou une bande enherbée permet d'accroître les potentialités d'accueil de la biodiversité. Structure arborée linéaire de largeur variable, la haie se compose d'essences arboricoles, arbustive et buissonnantes. La strate herbacée permet le déplacement de la faune, en plus d'offrir un lieu de nidification ou d'alimentation. Les arbustes à baies offrent gîte et couvert aux colombidés et aux passereaux. Enfin, la strate arborée constitue un refuge pour l'avifaune qui, avec les chiroptères utilisent les arbres à cavités pour se reproduire.

### L'ESSENTIEL

- Moyenne départementale de 55,2 ml/ha
- Connectivité des haies importante dans les communes du vignoble
- Ouverture du bocage très marquée sur les communes de Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles

### Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans les documents d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Une haie présente des caractéristiques différentes selon l'usage que l'on souhaite en faire ou la fonction que l'on veut lui donner. Pour la définir, il faut avoir en tête les divers intérêts de la haie et fixer l'objectif de sa création ou de sa restauration. Dans tous les cas, **l'utilisation de plants d'origines locales** permet une meilleure adaptation des végétaux aux conditions pédoclimatiques et une meilleure résistance aux maladies.

Aujourd'hui, malgré la plantation de centaines de kilomètres de linéaires chaque année, **les haies demeurent en régression**. La création de nouvelles haies est un bon moyen de préserver le bocage. Néanmoins, il ne faut pas oublier de restaurer et d'entretenir les linéaires existants pour maintenir et améliorer la fonctionnalité du réseau bocager. De même, un suivi régulier accompagnant chaque création est indispensable.

Afin de préserver au mieux la biodiversité et la fonctionnalité de la haie, certains critères sont à respecter pour l'entretien. **L'entretien courant des haies consiste à tailler la haie latéralement, tous les deux à trois ans, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> mars**, pour limiter son développement. Le bois mort, souvent considéré comme «à arracher», abrite une biodiversité spécialisée parfois rare et d'intérêt patrimonial.

En outre, **les arbres morts et les arbres têtards sont des éléments forts dans le paysage et marquent l'identité du territoire**, il faut donc veiller à en maintenir un certain pourcentage. Il faut toujours garder à l'esprit que les nouvelles haies plantées mettront plusieurs décennies avant de constituer des habitats aussi riches et diversifiés que les «vieilles» haies à têtards.



*Exemple de haie bocagère*

Le dispositif **Liger Bocage** permet de développer des synergies d'intervention entre les différents outils existants en faveur du bocage. Il doit permettre d'amplifier les actions et de renforcer la mise en œuvre des stratégies locales.

Il permet de soutenir des projets de plantation, de réhabilitation, de préservation et de reconquête des complexes bocagers et agroforestiers réalisés en Pays de la Loire valorisant le végétal local. En articulant les programmes de plusieurs financeurs de niveau régional et en complément des aides apportées par certains Conseils Départementaux, Liger Bocage couvre un large champ d'intervention et permet de solliciter un taux d'aide important.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

La plantation de haies permet de renforcer le maillage bocager, mais **l'outil juridique est aussi un moyen utile pour conserver l'existant**. La commune doit respecter de nombreux programmes et lois. Elle a donc sa part de responsabilité dans la préservation des haies de son territoire, notamment au travers de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

La démarche de mise en place du PLU est l'occasion d'envisager une approche du paysage à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. **La loi Paysage** a renforcé l'obligation de prendre en compte de la qualité des paysages dans les PLU. Elle a permis d'y inclure l'identification d'éléments de paysages à protéger ou à mettre en valeur, et a étendu le champ d'application des **Espaces Boisés Classés**. Ces espaces doivent faire l'objet d'un article spécifique dans le règlement du PLU. Toute intervention sur ces espaces est soumise à une déclaration préalable en mairie.

**Les haies peuvent être classées par arrêté préfectoral**, procédure à ne pas confondre avec le classement des Espaces Boisés Classés. Toute intervention sur le sol qui entraînerait la destruction des haies et les boisements linéaires identifiés par un plan annexé à l'arrêté préfectoral ainsi qu'au cadastre, sera soumise à l'autorisation préalable du préfet. Cette procédure peut être mobilisée par tout propriétaire sur la base du volontariat. Ce classement par arrêté préfectoral peut intervenir dans le cadre d'une procédure de remembrement.

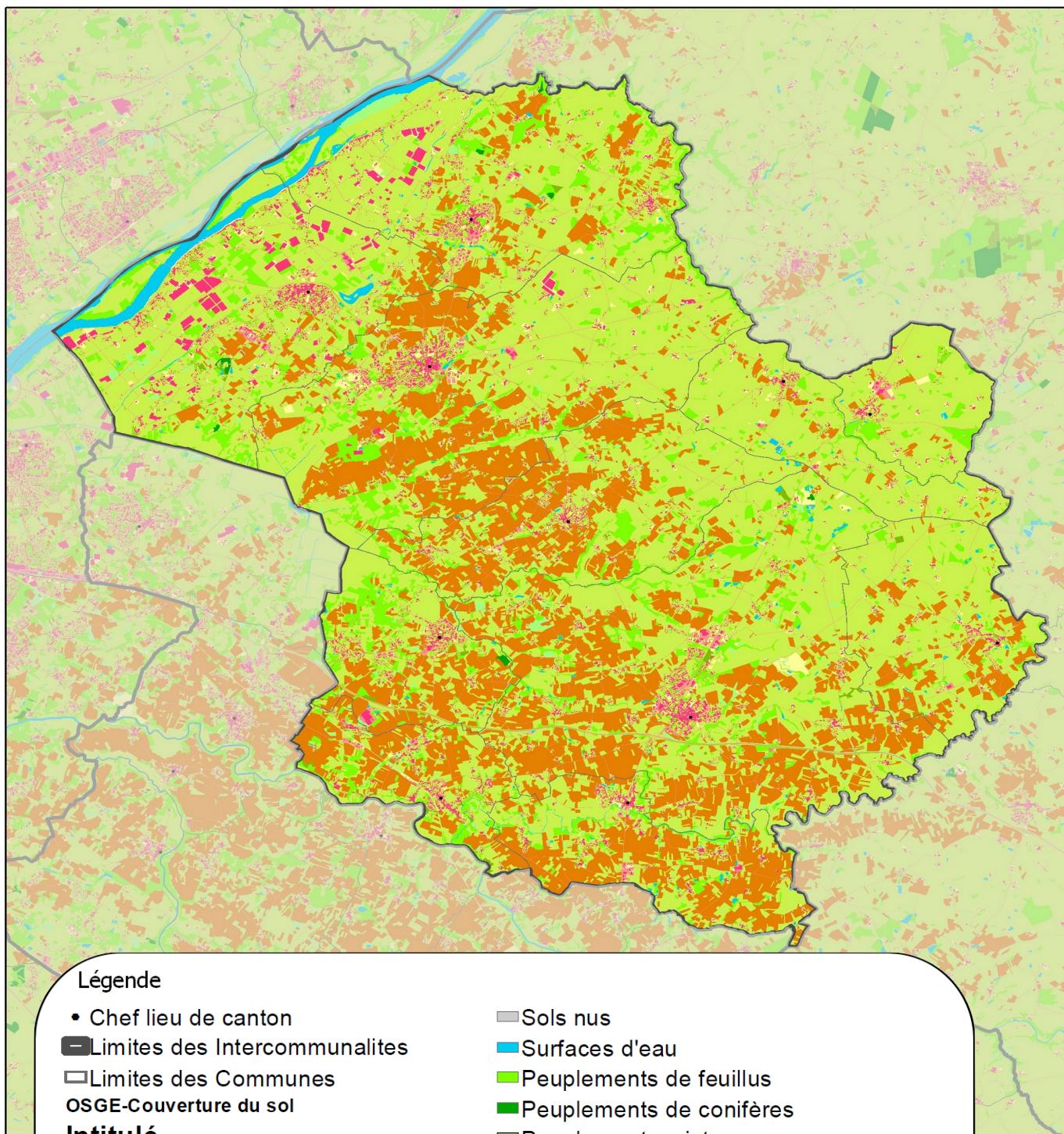


Ouverture du bocage marquée sur Saint-Julien-de-Concelles.

# aménagement

Occupation du sol

## DU TERRITOIRE



### Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Intercommunalités
  - Limites des Communes
  - OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
- Zones bâties
  - Zones non bâties
  - Zones à matériaux minéraux
  - Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
  - Surfaces d'eau
  - Peuplements de feuillus
  - Peuplements de conifères
  - Peuplements mixtes
  - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
  - Autres formations ligneuses
  - Formations herbacées
  - Autres formations non ligneuses



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Au sein de la communauté de communes Sèvre & Loire, la majorité du territoire est dédiée à un usage agricole : les formations herbacées couvrent 60,23 % du territoire, suivies des autres formations ligneuses (dont les vignes) avec 21,45 %. Les peuplements de feuillus (8,75 %) complètent le trio de tête des occupations du sol sur l'intercommunalité.

### L'ESSENTIEL

- Au moins 60,23 % du territoire est agricole ou viticole

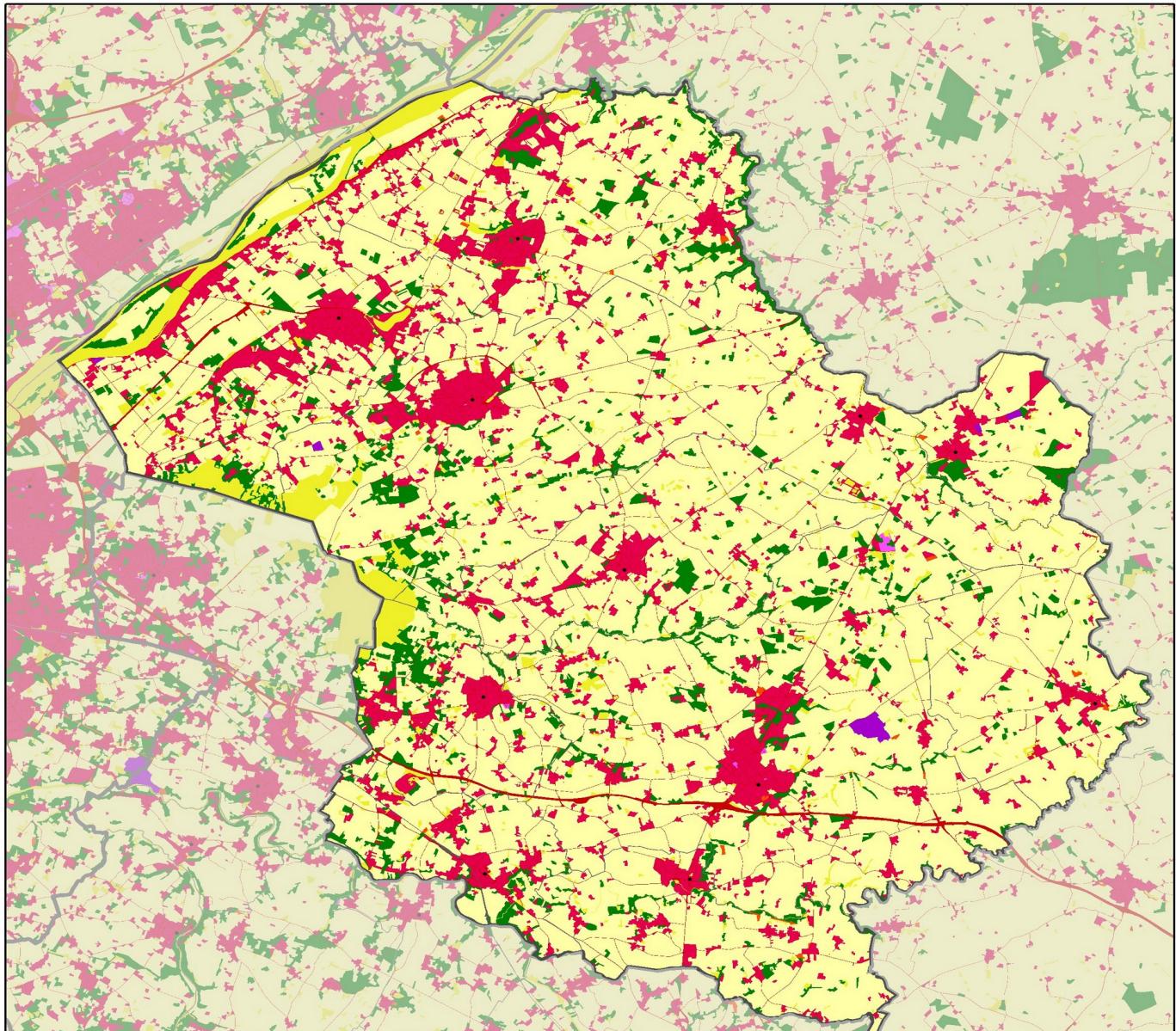
Type d'occupation	Surface (ha)	% du territoire
Formations herbacées	18190,48	60,23 %
Autres formations ligneuses	6479,08	21,45 %
Peuplements de feuillus	2643,24	8,75 %
Zones bâties	1013,56	3,36 %
Zones non bâties	686,08	2,27 %
Surfaces d'eau	481,1	1,59 %
Zones à matériaux minéraux	375,43	1,24 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	252,32	0,84 %
Peuplements mixtes	52,28	0,17 %
Peuplements de conifères	18,42	0,06 %
Sols nus	7,85	0,03 %

Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 états européens à partir d'une même nomenclature.

# aménagement DU TERRITOIRE

## Usage du sol

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes
- OSGE-Usage du sol**
- Agriculture
- Sylviculture
- Activités d'extraction
- Pêche et aquaculture
- Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- Routier
- Ferré
- Aérien
- Fluvial et maritime
- Services logistiques et de stockage
- Réseaux d'utilité publique
- Zones en transition
- Zones abandonnées
- Sans usage



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

L'usage du sol largement majoritaire sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire est l'agriculture avec près de 74,67 % du territoire dédié à cet usage. Les parcelles agricoles sont présentes sur l'ensemble du territoire. S'en suivent les productions secondaires, tertiaires et l'usage résidentiel qui couvrent 11,44 % de la surface du territoire. La sylviculture représente le troisième usage avec 6,95 % du territoire utilisé.

### L'ESSENTIEL

Territoire à 74,67 % agricole

Usage du sol	Surface (ha)	% du territoire
Agriculture	22549,45	74,67 %
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	3454,79	11,44 %
Sylviculture	2098,4	6,95 %
Sans usage	1348,79	4,47 %
Réseaux routiers	645,91	2,14 %
Activités d'extraction	44,44	0,15 %
Réseaux d'utilité publique	33,65	0,11 %
Zones en transition	13,54	0,04 %
Réseaux ferrés	10,75	0,04 %
Zones abandonnées	0,14	0,00 %

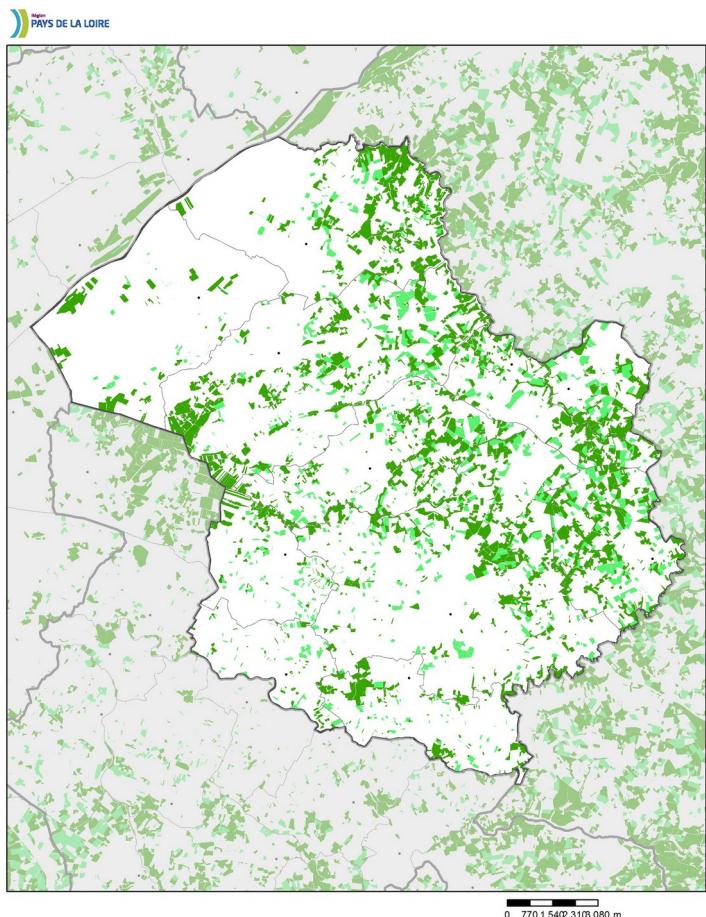
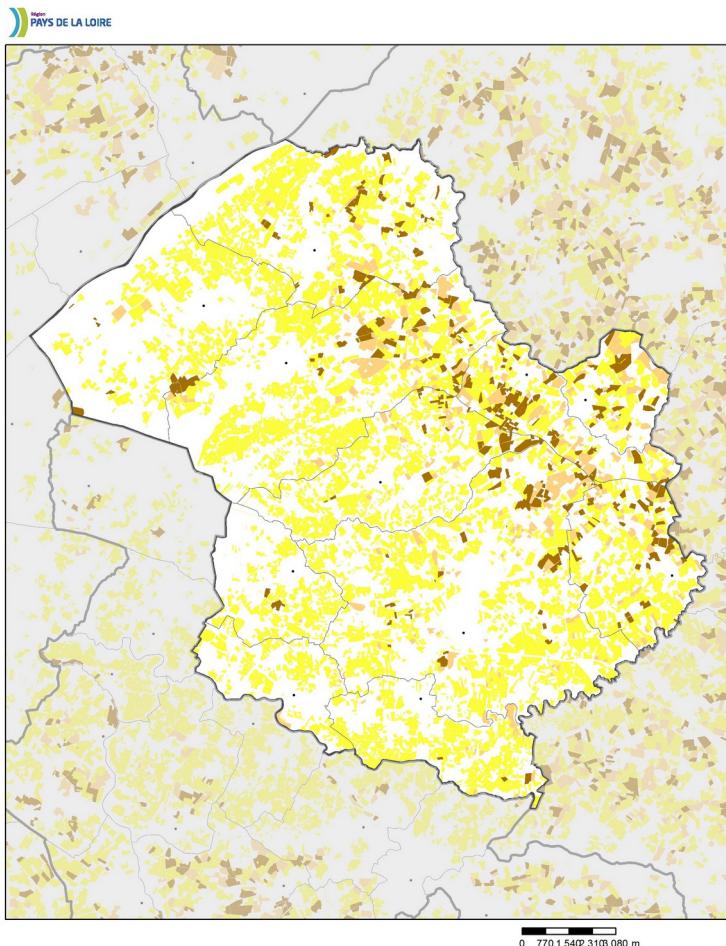
# aménagement DU TERRITOIRE

## Agriculture - Registre parcellaire graphique

### Cultures

#### Légende

- RPG parcelles graphiques  
Libellé Culture
- Blé
  - Mais
  - Autres cultures
  - Chef lieu de canton
  - Limites des Intercommunalités
  - Limites des Communes



**Légende**  
CC Sèvre et Loire   Chef lieu de canton 13   Limites des Intercommunalités 16  
CC Sèvre et Loire   \* Chef lieu de canton 13   □ Limites des Intercommunalités 16

### Prairies

#### Légende

- RPG parcelles graphiques**
- Prairies permanentes
  - Prairies temporaires
  - Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalités

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

15 088 ha de la communauté de communes Sèvre & Loire sont concernés par un usage agricole, ce qui représente près de 55 % de la surface du territoire.

Les vignes constituent 28,1 % des surfaces agricoles de la communauté de communes et devancent de peu les prairies permanentes (25,87%). Les prairies temporaires sont le troisième type de surface agricole le plus présent (10,16%).

La frange nord-est du territoire s'est orientée vers des pratiques liées à l'élevage et aux cultures céréalières tandis que la viticulture se concentre sur la moitié sud. Enfin la frange nord-ouest, en bord de Loire, abrite les cultures maraîchères et horticoles.

## L'ESSENTIEL

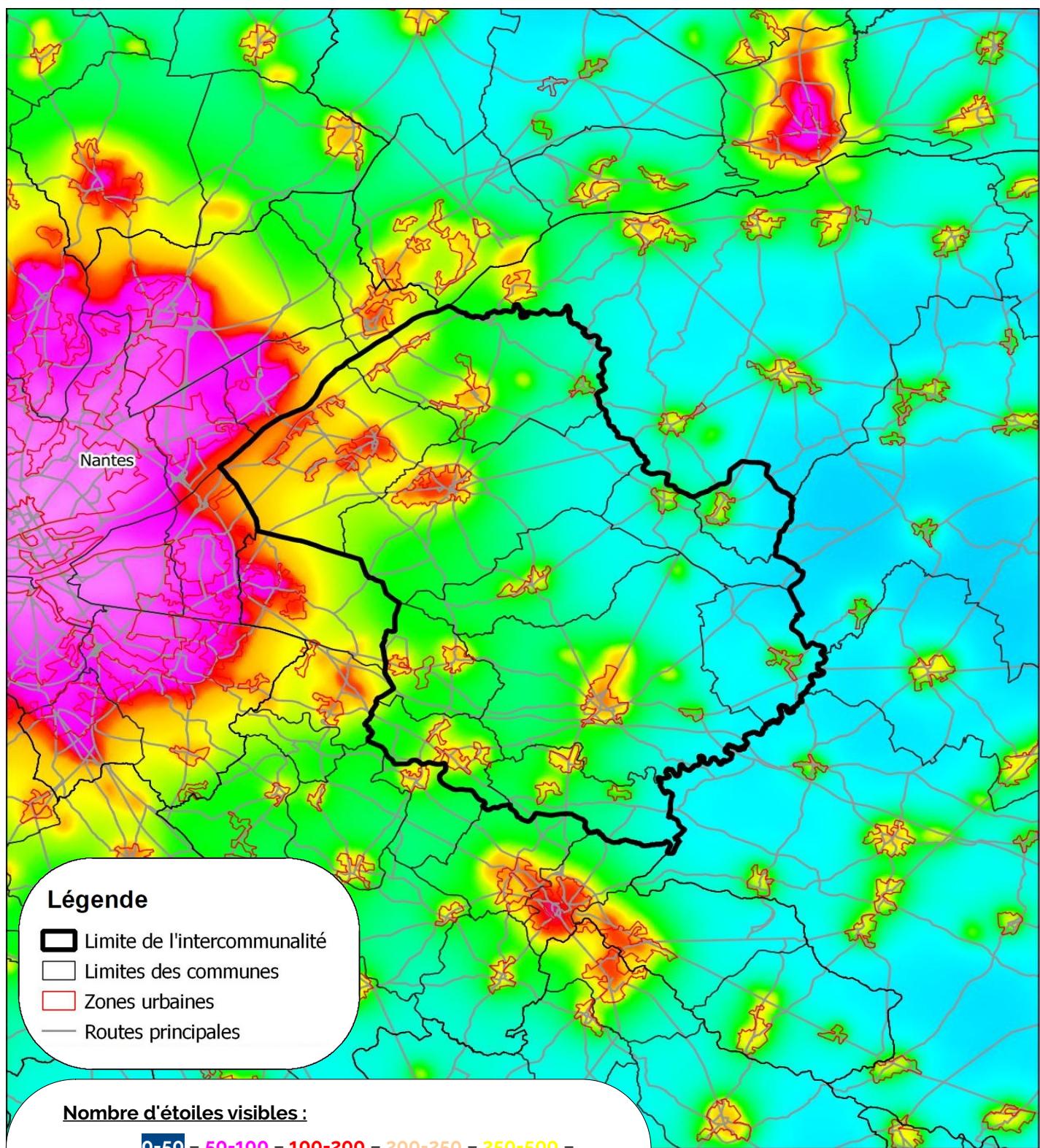
- **150,88 km<sup>2</sup> soit 54,62 % du territoire en surface agricole**

Type de cultures	Surface (ha)	% de la surface agricole
Vignes	4239	28,10 %
Prairies permanentes	3903	25,87 %
Prairies temporaires	1533	10,16 %
Légumes ou fleurs	1122	7,44 %
Maïs grain et ensilage	1063	7,05 %
Blé tendre	870	5,77 %
Divers	793	5,26 %
Fourrage	488	3,23 %
Orge	476	3,15 %
Autres céréales	374	2,48 %
Colza	227	1,50 %

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la Politique Agricole Commune (PAC).

# aménagement DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



Du **blanc**: pollution lumineuse très puissante et omniprésente;  
Au **Bleu nuit**: bon ciel, la voie lactée est présente et assez puissante.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Il existe, dans la même lignée des trames verte et bleue, la possibilité de réaliser des diagnostics concernant la trame noire. La démarche de trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes.

Un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Comme ailleurs, la pollution lumineuse de la communauté de communes Sèvre & Loire émane des centres bourgs. En dehors de ces derniers, on observe un gradient décroissant d'ouest en est de la pollution lumineuse sur le territoire, au fur et à mesure de l'éloignement avec la métropole nantaise.

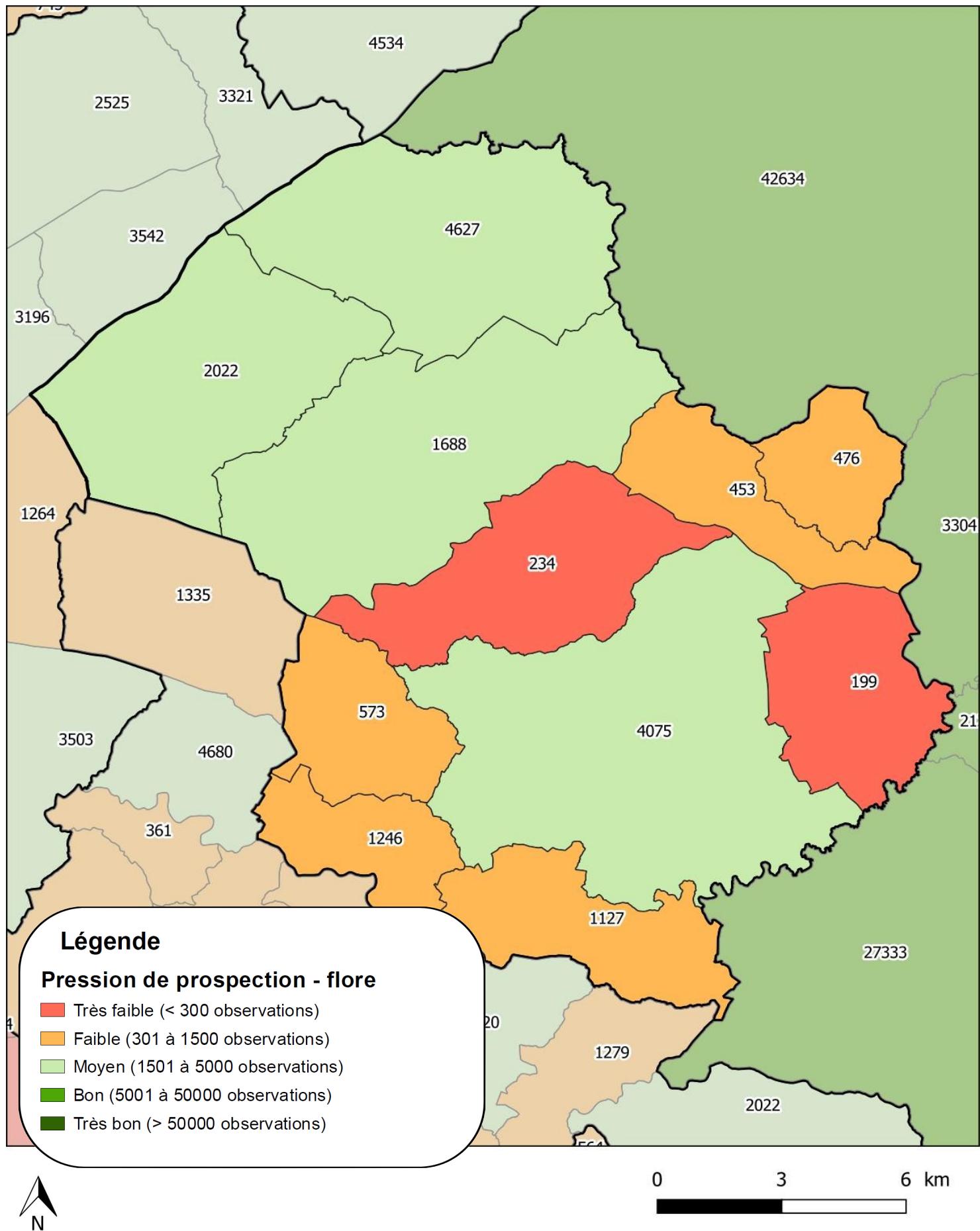
### Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'observations



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

La pression de prospection pour la flore est globalement faible à moyenne sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire. Elle est assez hétérogène avec des communes présentant très peu d'observations (199 observations à la Regrippière) et des communes mieux inventoriées (4627 observations à Divatte-sur-Loire). A noter que les premières données de la commune de Divatte-sur-Loire remontent aux années soixante-dix alors que, sur les autres communes, elles remontent aux années quatre-vingt dix, ce qui explique en partie la différence du nombre d'observations. La superficie des communes est également un facteur explicatif puisque ce sont les communes les plus grandes qui présentent le plus grand nombre d'observations. Globalement la moitié nord du territoire est d'avantage prospectée que le reste du territoire.

### L'ESSENTIEL

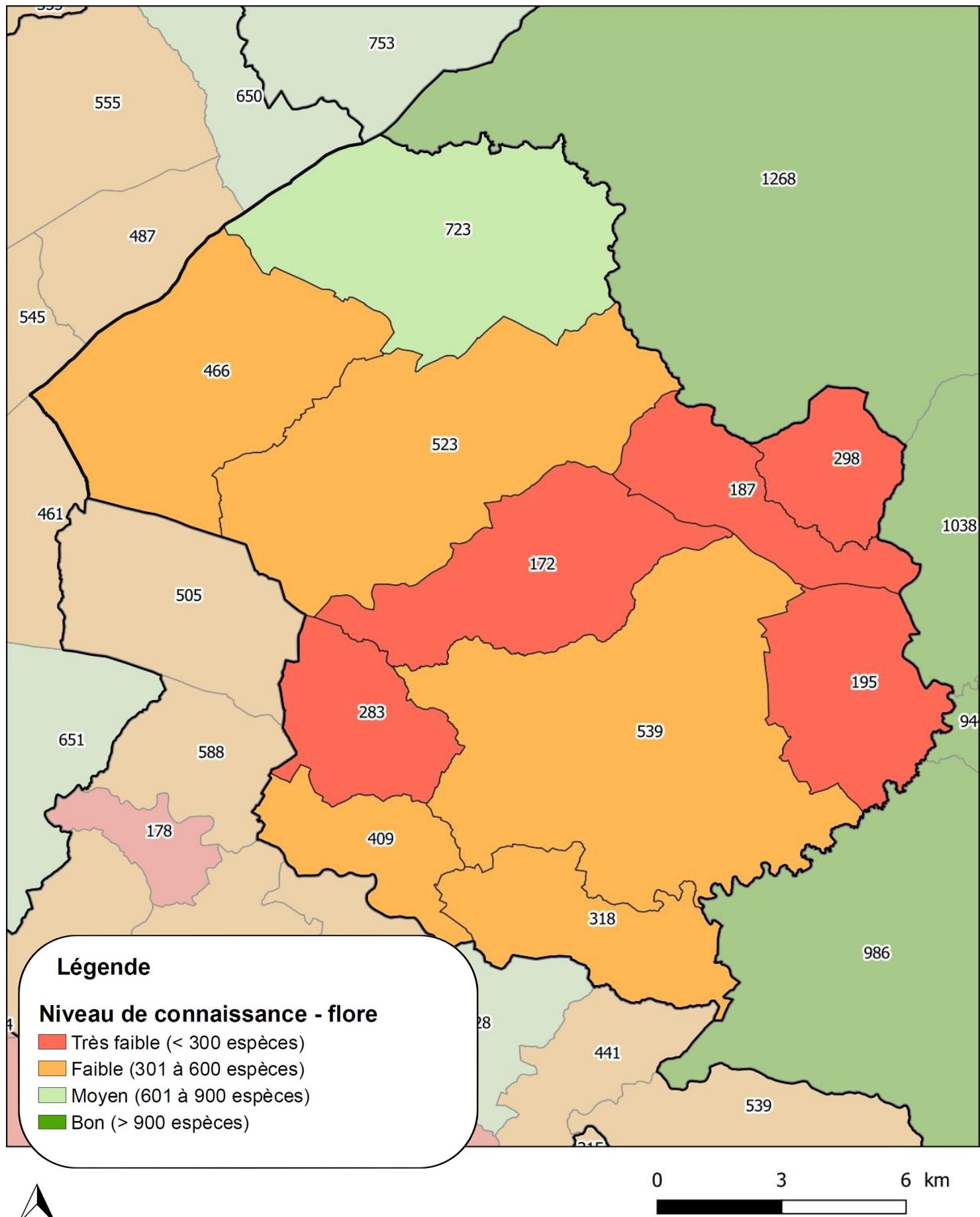
- Pression de prospection moyenne à faible, 4334 observations depuis les années 70
- Pression de prospection hétérogène selon les communes



*Epilobe des marais - Epilobium palustre*

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'espèces



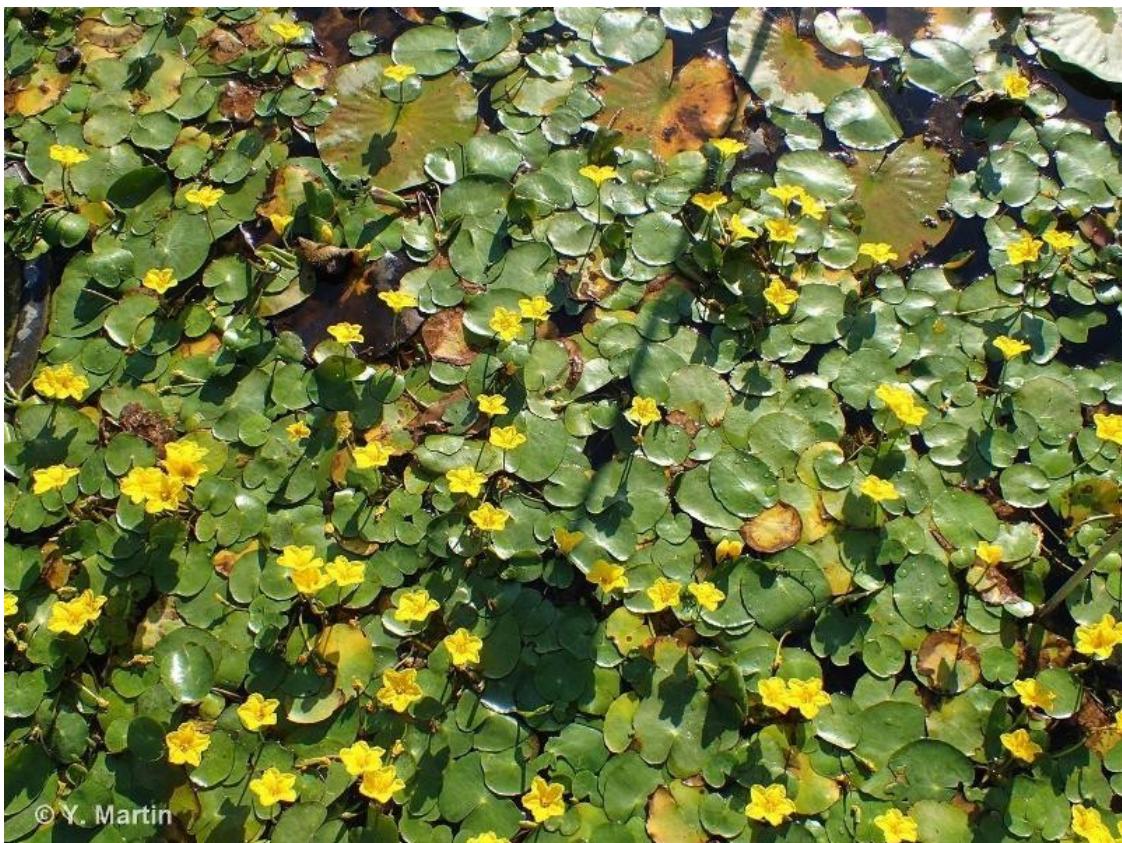
# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire, 1004 espèces de flore vasculaire ont été inventoriées. C'est sur la commune de Divatte-sur-Loire, la commune qui présente le plus grand nombre d'observations du territoire, que le nombre d'espèces inventoriées est également le plus important avec 723 espèces connues. Sur le reste du territoire le nombre d'espèces varie de 172, sur la commune du Landreau, à 539 sur la commune de Vallet.

## L'ESSENTIEL

- **1004 espèces de flore vasculaire**
- **Niveau de connaissance assez faible**
- **32 taxons patrimoniaux\* soit 3,2 % des espèces observées sur le territoire**
- **38 espèces exotiques envahissantes soit 3,8 % des espèces observées sur le territoire**

\* espèces protégées à l'échelle régionale ou nationale et déterminantes Znieff



Faux nénuphar pelté - *Nymphoides peltata*

# biodiversité DU TERRITOIRE

## Observations remarquables et potentialités pour la flore

Sur les 1004 espèces floristiques recensées sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire, 6 espèces sont protégées à l'échelle nationale, 15 espèces sont protégées à l'échelle des Pays-de-la-Loire et 21 espèces figurent sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Pays-de-la-Loire, soit un total de 32 espèces patrimoniales.

### Les zones humides et bords de cours d'eau

Les zones humides se déclinent sous la forme de nombreux habitats qui abritent chacun une flore spécifique.

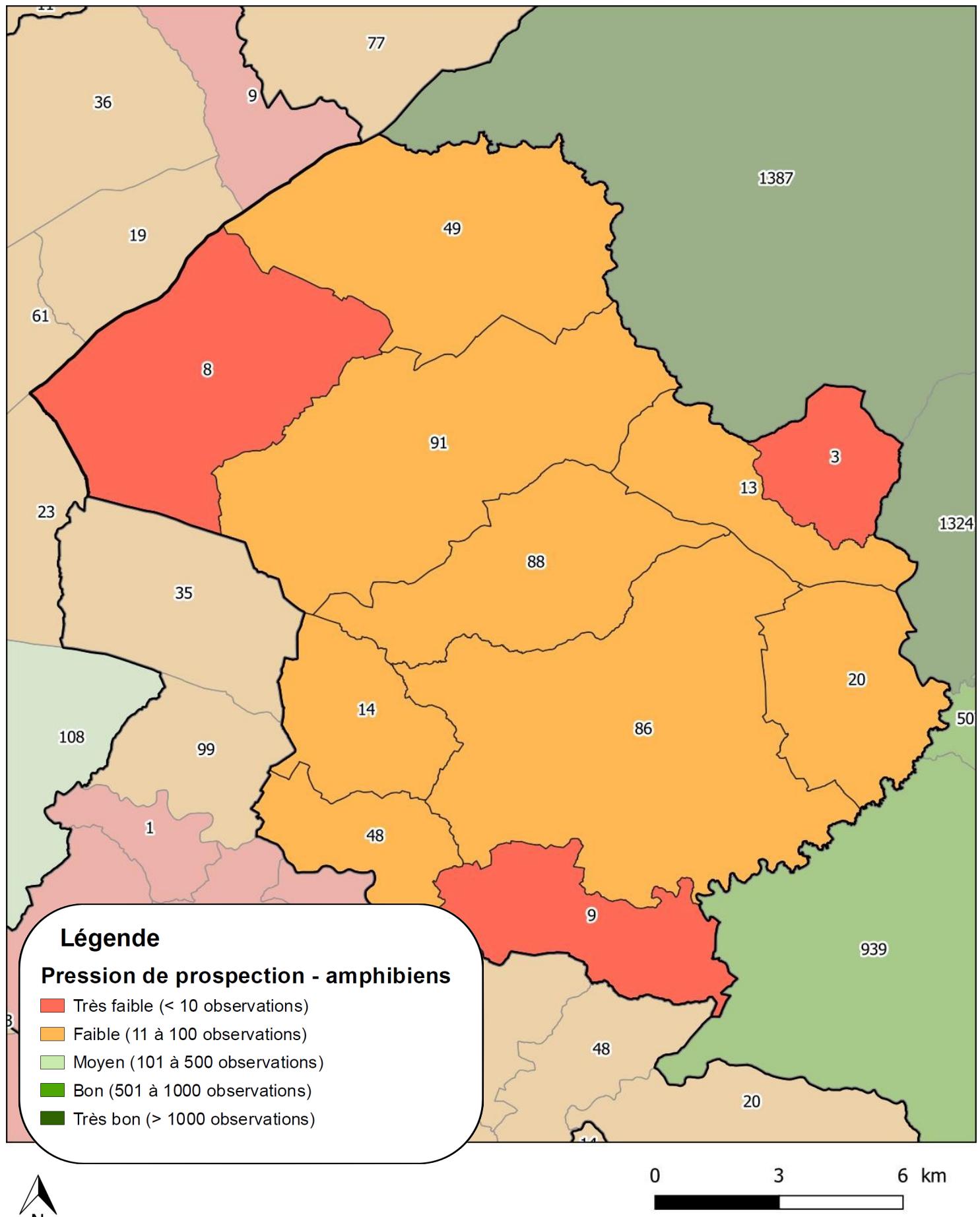
La présence sur le territoire de milieux aquatiques (mares, étangs, fossés, etc.) permet le développement d'une flore aquatique dont certaines espèces présentent un intérêt patrimonial. 4 espèces sont protégées à l'échelle régionale : la **Naïade mineure** *Najas minor*, le **Cératophylle submergé** *Ceratophyllum submersum*, ainsi que le **Faux nénuphar pelté** *Nymphaeales peltata* et la **Pesse d'eau** *Hippuris vulgaris*. Ces deux dernières espèces sont également considérées comme étant quasi-menacées à l'échelle régionale. Les végétations constituées par ces espèces peuvent être, d'une part, indicatrices d'une bonne qualité de l'eau (c'est le cas de la pesse d'eau) et d'autres part, représenter des habitats recherchés par la faune amphibie pour assurer sa reproduction.

Lorsque le profil des milieux aquatiques le permet (pente douce), ceux-ci permettent également le développement d'une végétation amphibie exondable au sein de laquelle on retrouve des espèces comme la **Pulicaire commune** *Pulicaria vulgaris*, protégée à l'échelle nationale, ou la **Ludwigie des marais** *Ludwigia palustris*, quasi-menacée dans les Pays-de-la-Loire. Les berges accueillent également des espèces de roselières et mégaphorbiaies dont certaines sont patrimoniales (8 espèces patrimoniales liées à ces milieux sont recensées sur le territoire). A noter particulièrement la présence de l'**Angélique des estuaires** *Angelica heterocarpa* sur les bords de la Loire, espèce protégée France, localisée uniquement au sein de quelques zones d'estuaires (Loire, Charente, Garonne, Adour) et adaptée aux arrivées d'eau par la marée.

Les prairies humides fauchées ou pâturées sont plutôt bien représentées sur le territoire. On y retrouve de nombreuses espèces rares et protégées (6 espèces) dont certaines témoignent du caractère oligotrophe (pauvre en substances nutritives) du sol : la **Stellaire des marais** *Stellaria palustris*, espèce protégée en région et l'**Epilobe des marais** *Epilobium palustre*, espèce quasi-menacée à l'échelle régionale. La **Fritillaire pintade** *Fritillaria meleagris*, sans statut particulier en Pays de la Loire, reste une espèce emblématique indiquant un bon état de conservation des prairies humides. Elle est présente dans 8 des 11 communes du territoire.

# biodiversité DU TERRITOIRE

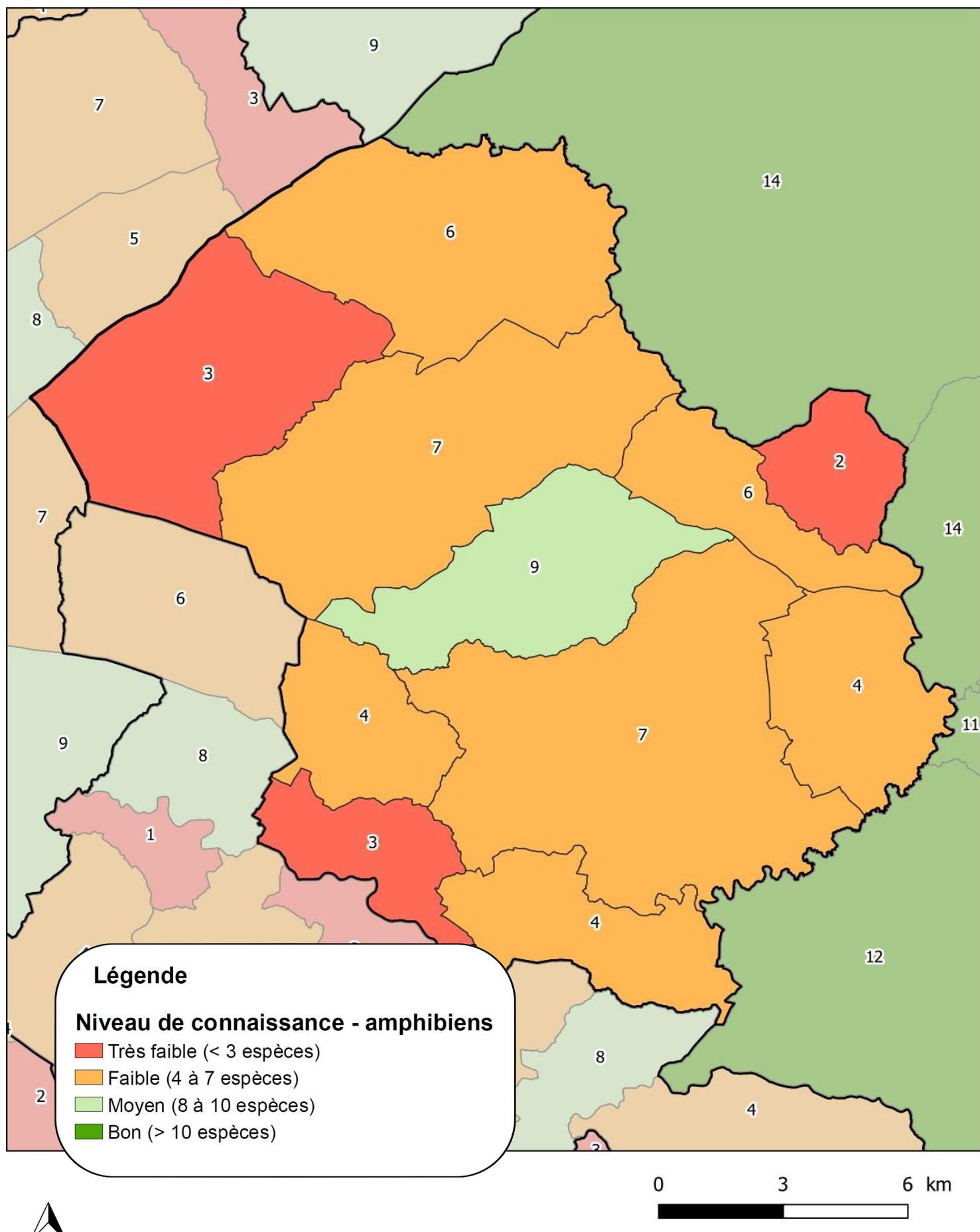
## Les amphibiens : nombre d'observations



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens :  
nombre d'espèces



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Les amphibiens font généralement l'objet de peu de prospections. Ceci est lié aux manques de connaissances de ce groupe chez les naturalistes mais surtout à la difficulté d'inventorier les espèces. Il est nécessaire de, soit reconnaître leurs chants pour les anoures ou d'être détenteur d'une autorisation de capture pour les espèces en phase aquatique et bien souvent de prospecter la nuit dans des milieux difficiles (forêt, marais, mare en fond de bocage, etc.). La pression de prospections est, comme sur beaucoup de territoires, jugée faible à moyenne.

Seules deux à trois espèces sont connues sur les communes de la Boissière-du-Doré, Saint-Julien-de-Concelles et Le Pallet. En effet, en plus d'avoir les plus faibles densités de mares de la communauté de communes, la pression de prospection y est très faible.

Parmi les espèces inventoriées sur la communauté de communes Sèvre & Loire, on notera la présence du **Triton de Blasius** (*Triturus cristatus* x *T. marmoratus*) sur la commune du Landreau. La présence de cet hybride témoigne de la cohabitation de ces deux descendants le **Triton crêté** et le **Triton marbré** sur le territoire. Si ce dernier n'est connu également que sur Le Landreau, la répartition du Triton crêté semble plus large et s'étend au moins sur 4 communes : Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Vallet et La Remaudière. Ces deux Urodèles protégés sont classés quasi-menacés sur les listes rouges nationale et régionale. En outre, de par l'importance des effectifs en Pays de la Loire, notre région a une responsabilité très élevée vis-à-vis de la conservation du Triton marbré. La qualité des habitats et spécialement la quantité et la qualité des haies et des boisements sont déterminantes pour la conservation de cette espèce.

Les autres espèces qui composent le cortège d'amphibiens connus aujourd'hui sur le territoire de la communauté de communes Sèvre & Loire sont l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), le **Crapaud épineux** (*Bufo spinosus*), la **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*), la **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*), la **Rainette verte** (*Hyla arborea*), la **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*) et le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*).



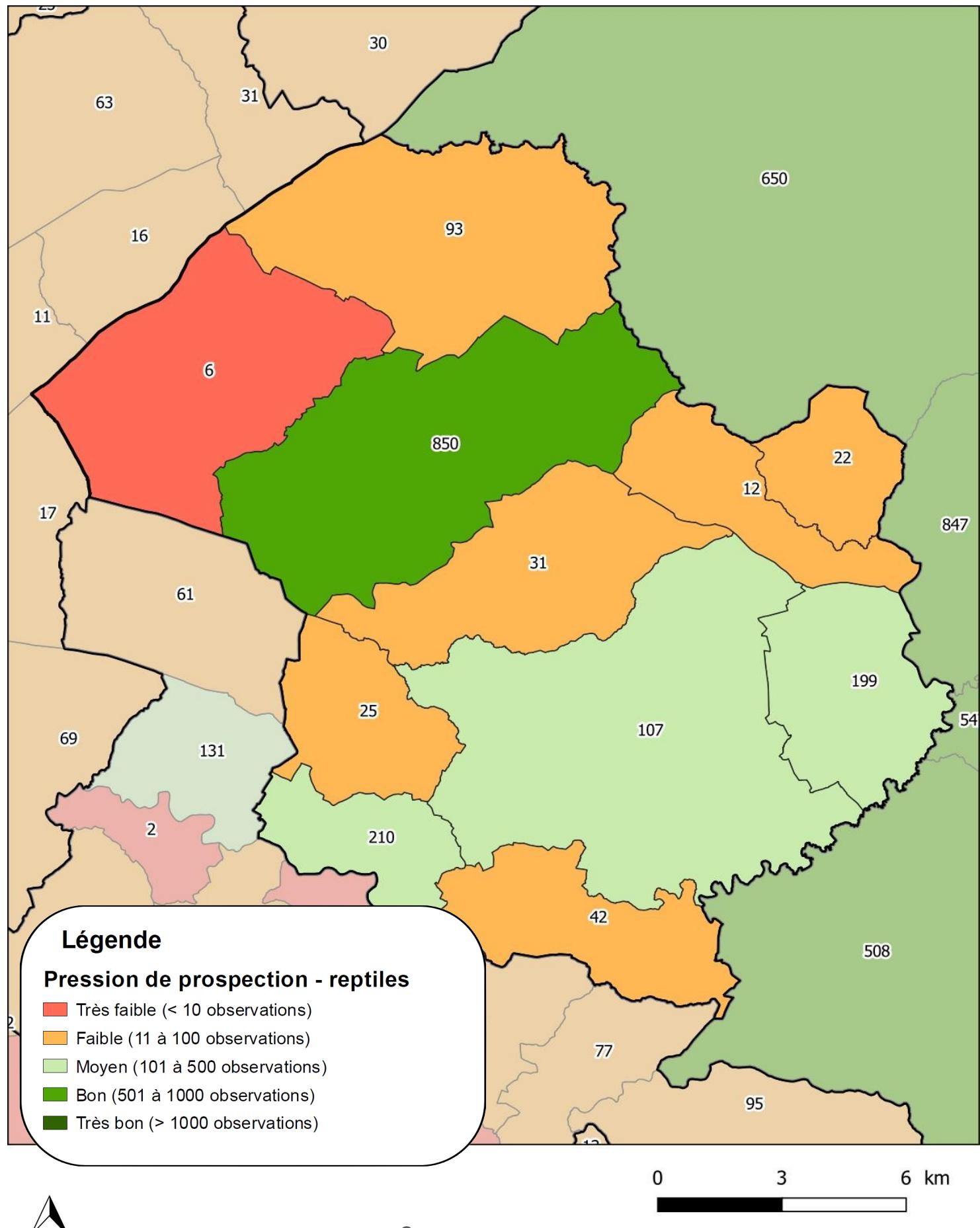
*Triton marbré – *triturus marmoratus*  
Adulte en phase terrestre*

### L'ESSENTIEL

- Prospections faibles, connaissances faibles
- 429 observations
- 10 espèces d'amphibiens

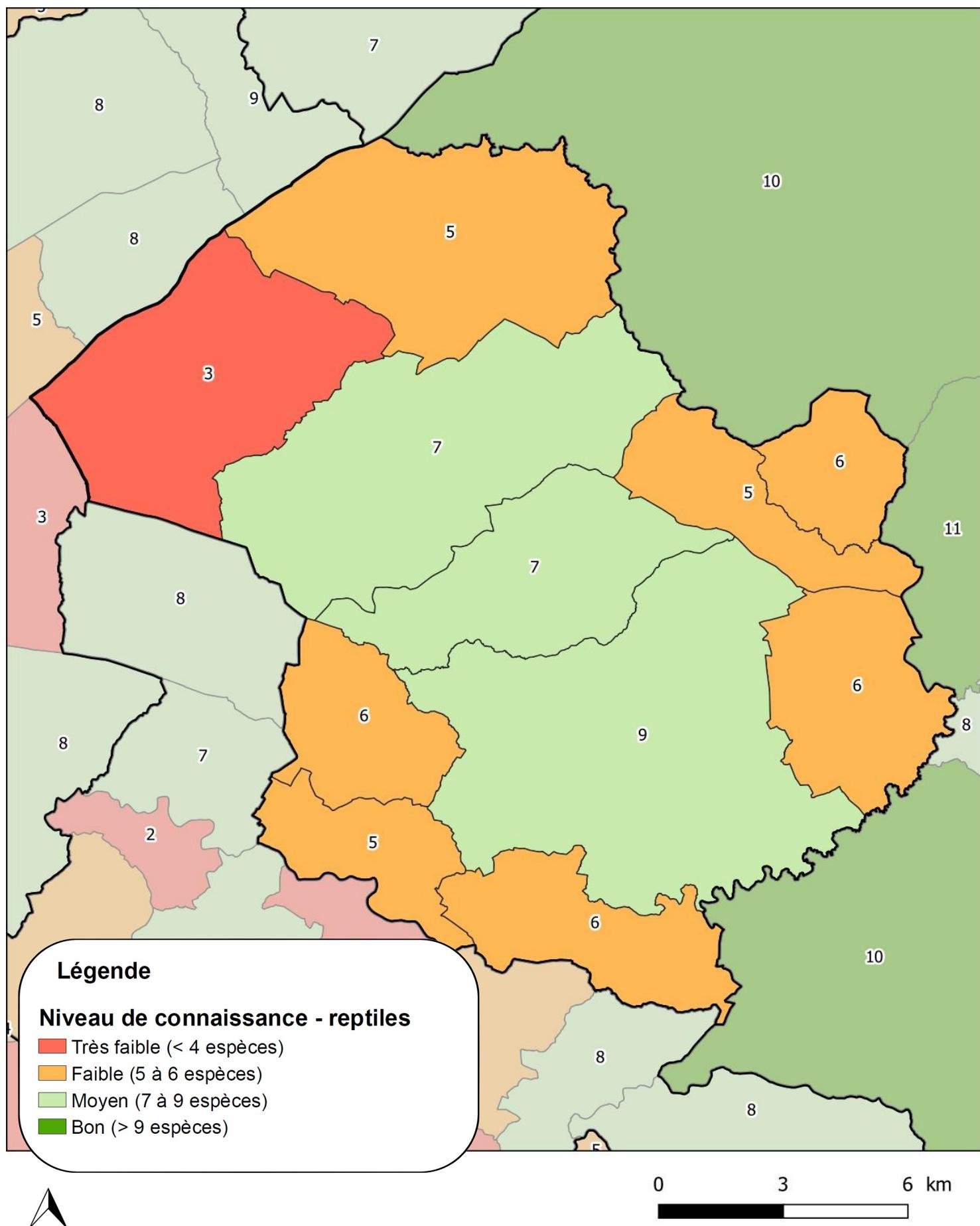
# biodiversité DU TERRITOIRE

Les reptiles :  
nombre d'observations



# biodiversité DU TERRITOIRE

Les reptiles :  
nombre d'espèces



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

À l'image des amphibiens, les reptiles ne sont pas un taxon générateur de beaucoup d'observations. Même s'ils sont présents partout, la majorité des naturalistes « oublie » de saisir leurs observations de **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) ou ne voient pas les serpents au pied des haies. Afin de garantir une bonne recherche de reptiles, il est donc nécessaire d'avoir l'œil lors d'une recherche active ou bien d'utiliser des stratagèmes pour les observer.

Au global, la pression de prospection est moyenne sur la communauté de communes Sèvre et Loire mais très hétérogène. Le Loroux-Bottereau fait par exemple l'objet d'une bonne pression de prospection avec 850 observations contre seulement 6 à Saint-Julien-de-Concelles. Le niveau de connaissances est relativement similaire à la pression de prospection : moyen à faible. Il oscille entre 3 espèces à Saint-Julien-de-Concelles et 9 à Vallet.

Plusieurs espèces sont relativement communes, mais leurs populations ne sont pas nécessairement dans un bon état de conservation. Il s'agit du Lézard des murailles, du **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*), de l'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*), de la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) ou de la **Vipère aspic** (*Vipera aspis*), présentes dans la quasi-totalité des communes. Pour cette dernière, l'espèce est en danger d'extinction en région Pays de la Loire, alors que notre région a une responsabilité élevée quant à sa conservation.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est notée dans deux communes, Vallet et Le Loroux-Bottereau. Cette espèce est plutôt associée aux milieux oligotrophes et thermophiles comme les landes, les affleurements rocheux, les bords de talus, les dunes et même les marais. Quasi-menacée en Pays de la Loire, sa conservation est mise à mal par le défrichement, les destructions des haies sur talus et l'urbanisation.

La seule observation de **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) connue sur le territoire a eu lieu sur la commune du Landreau et ce malgré une pression de prospection moyenne. Il s'agit d'un serpent inoffensif avec la particularité d'être semi-aquatique car elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. La dégradation des zones humides (superficie, assèchement et qualité de l'eau) est un paramètre à prendre en compte pour sa conservation.

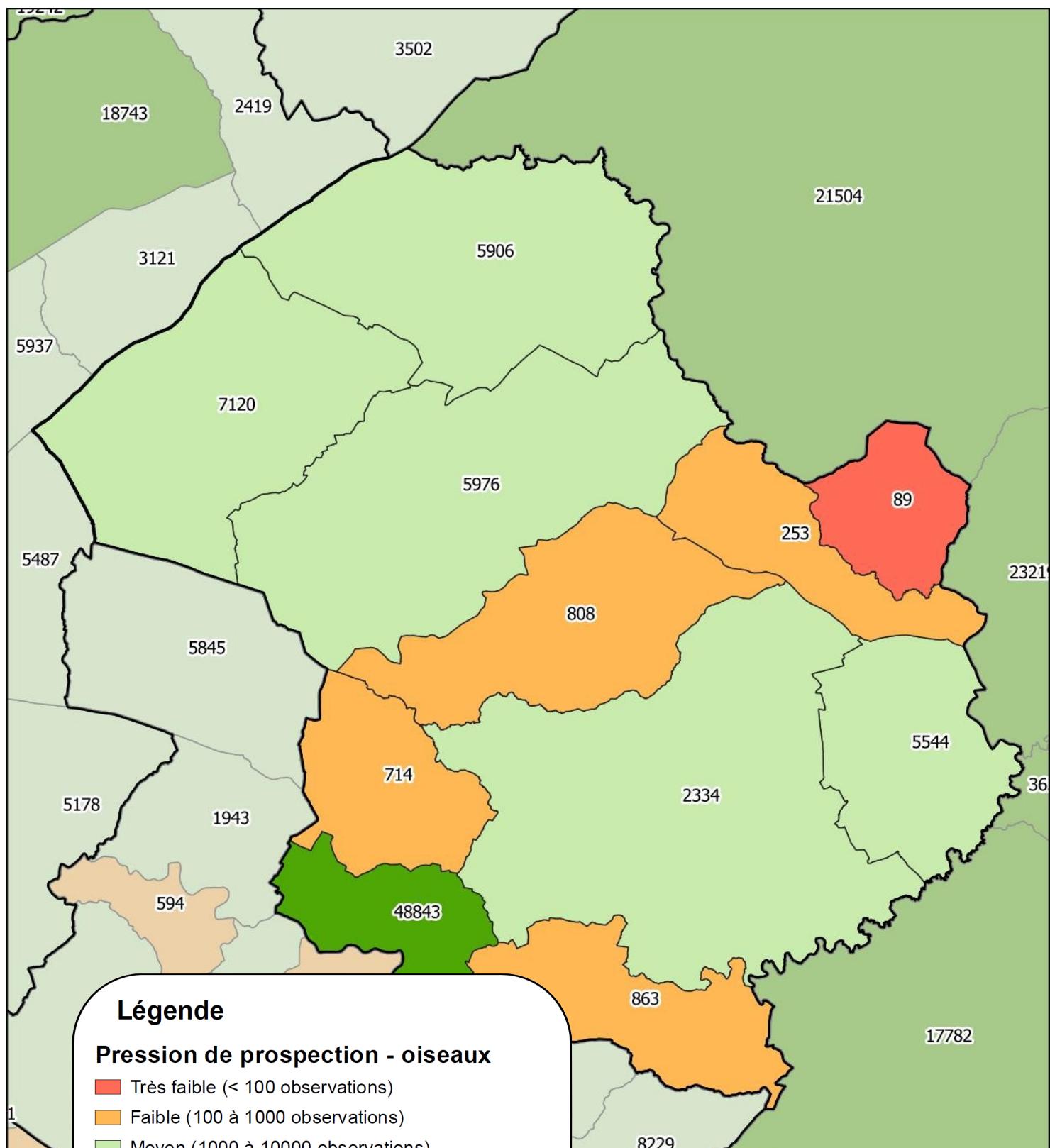
Enfin la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*), n'est présente que sur les communes de Mouzillon et Vallet. L'espèce n'est connue en Loire-Atlantique qu'au sud-est du département.

### L'ESSENTIEL

- Prospections moyennes, connaissances faibles
- 1597 observations
- 9 espèces de reptiles

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :  
nombre d'observations



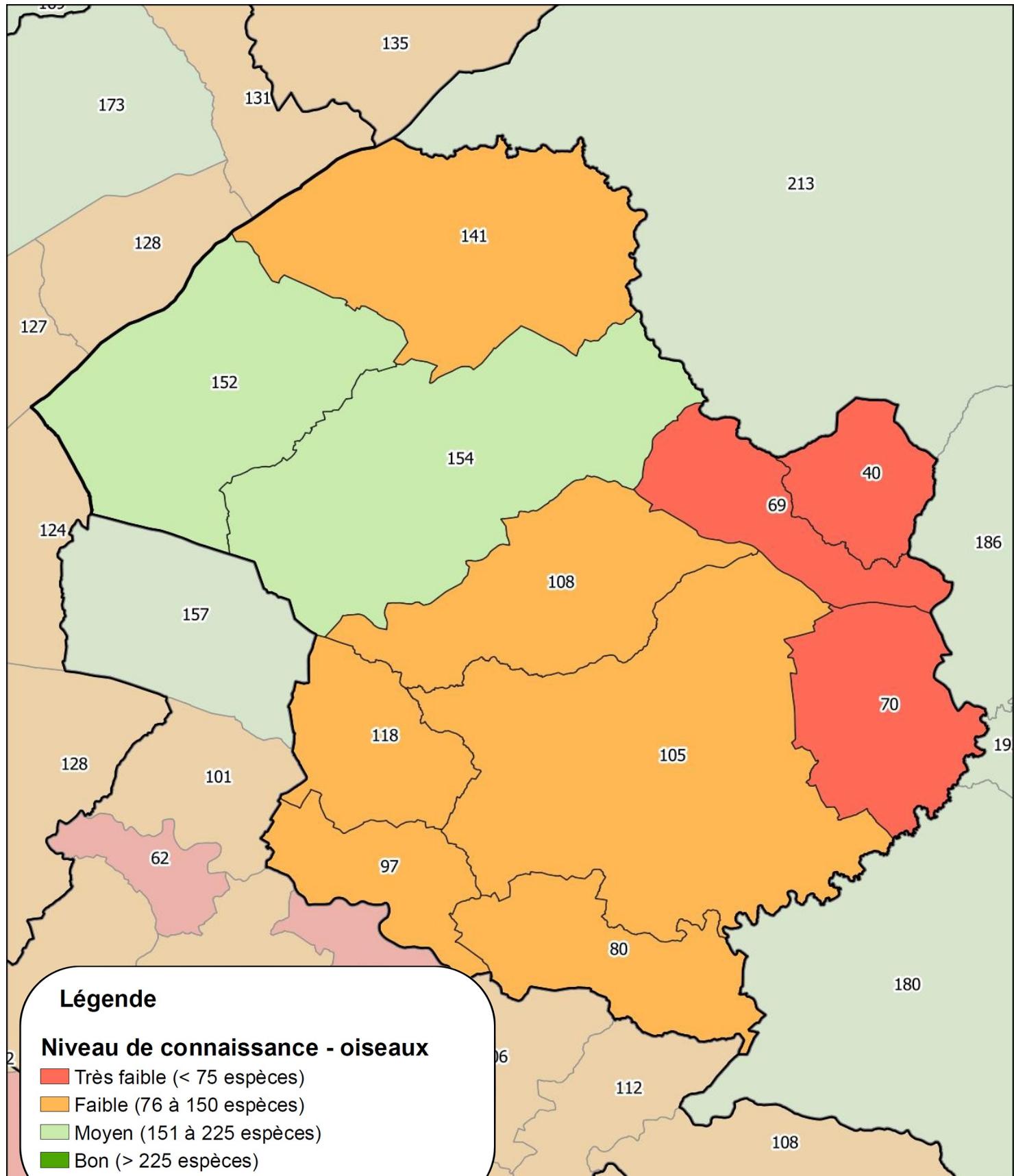
## Légende

### Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :  
nombre d'espèces



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Le nombre d'observations de l'avifaune est qualifié de moyen pour l'ensemble du territoire, mais comme pour les reptiles, est très hétérogène. Avec des extrêmes allant de seulement 89 observations à la Boissière-du-Doré contre 48 843 au Pallet. Cette abondance de données est liée à un unique contributeur extrêmement actif dans cette commune.

L'intérêt des marais de Goulaine et de la vallée de la Loire pour les ornithologues débutants ou chevronnés est très important. En effet, sur des espaces restreints, il est possible d'observer des dizaines d'espèces en très peu de temps. Il s'agit aussi bien souvent de sites favorables au passage ou au stationnement d'espèces peu communes ou rares. Les communes de Saint-Julien-de-Concelles, de Divatte-sur-loire et du Loroux-Bottereau qui accueillent chacune une partie de ces deux sites sur leur territoire présentent une pression de prospection plus importante que le reste du territoire. C'est également sur ces communes que le nombre d'espèces d'oiseaux connus est le plus important.

Bien que le niveau de connaissances soit jugé très faible à moyen pour l'ensemble des communes, le patrimoine ornithologique de la communauté de communes Sèvre & Loire est relativement bien connu notamment sur sa moitié nord.

Le nombre de données dépend aussi des suivis plus ou moins anciens sur certaines espèces ou cortèges d'espèces à l'instar du suivi de la colonie de grands échassiers de l'Anglessort à Saint-Julien-de-Concelles. Cette dernière accueille 8 espèces nicheuses que sont **l'Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*), la **Grande Aigrette** (*Ardea alba*), le **Héron bihoreau** (*Nycticorax nycticorax*), le **Héron cendré** (*Ardea cinerea*), le **Héron garde-boeufs** (*Bubulcus ibis*), le **Héron pourpré** (*Ardea purpurea*), l'**Ibis falcinelle** (*Plegadis falcinellus*) et la **Spatule blanche** (*Platalea leucorodia*) (responsabilité régionale très élevée pour sa conservation).

A noter la présence du **Râle des genêts** (*Crex crex*) jusqu'en 2016 sur la commune de Divatte-sur-Loire. Malheureusement, les populations nicheuses de Loire-Atlantique ont depuis disparu, alors que l'espèce a perdu 96% de ses effectifs nationaux en 44 ans.

La communauté de commune accueille une part importante des effectifs nicheurs d'**Oedicnèmes criards** (*Burhinus oedicnemus*) du département. L'espèce a été observée sur toute les communes à l'exception de la Boissière-du-Doré. La région Pays de la Loire a une responsabilité élevée dans la préservation de cette espèce vulnérable.

La région a également une responsabilité très élevée vis-à-vis de la **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*) dont elle accueille au moins 10 % des populations nationales. L'espèce a été observée sur toute l'intercommunalité à l'exception du Pallet. Elle apprécie les zones de bocage consacrées à l'élevage extensif : les prairies pâturées, parsemées de vieux arbres, et la proximité d'une ferme sont les éléments composant son milieu type dans la région.

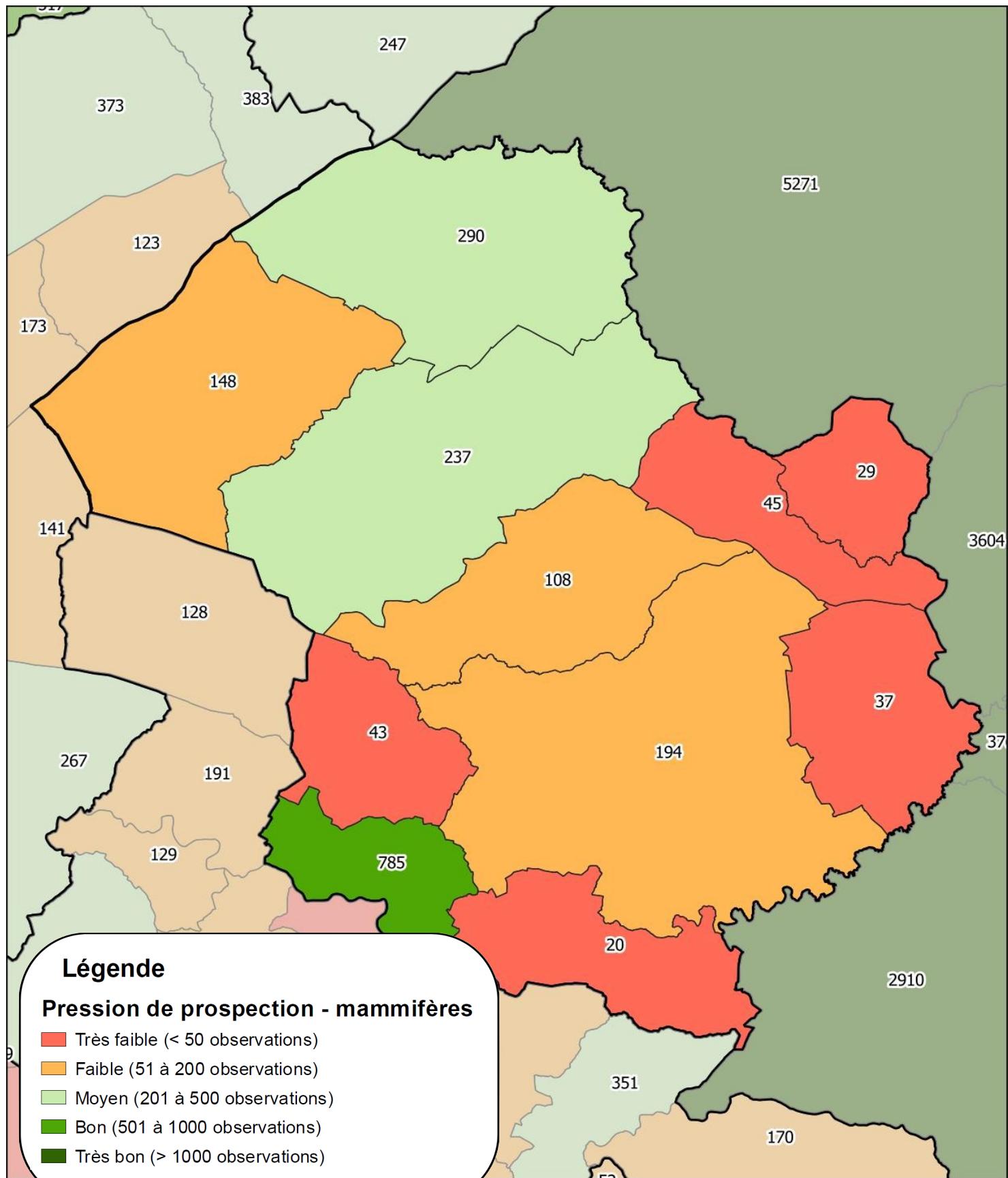
### L'ESSENTIEL

- Prospections moyennes, connaissances faibles
- 78 450 observations
- 186 espèces d'oiseaux

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères :  
nombre d'observations

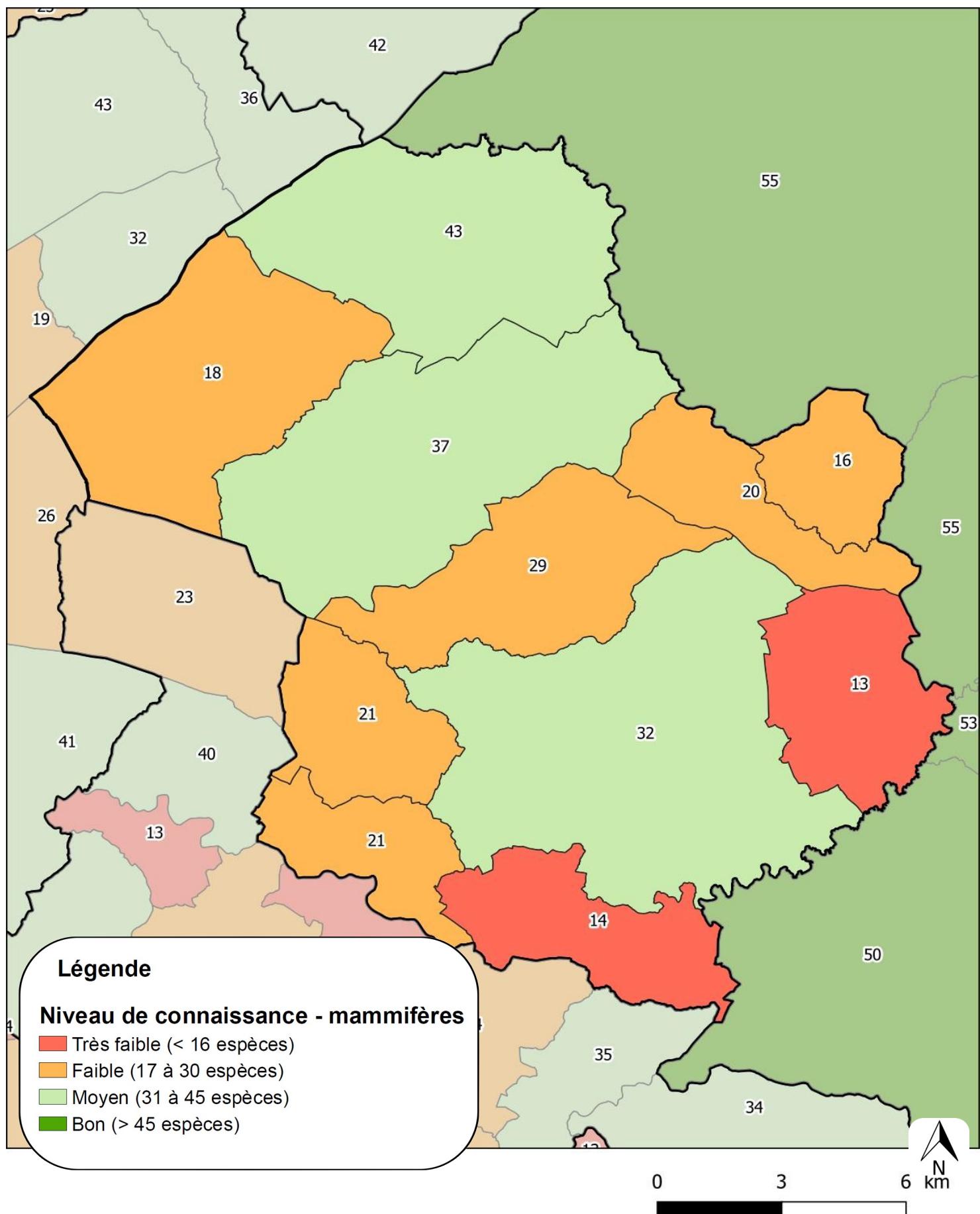


0 3 6 km

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Pour les mammifères, la pression de prospections est très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle est jugée bonne sur la commune du Pallet mais très faible sur 5 autres communes : Mouzillon, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Boissière-du-Doré et la Remaudière

Les espèces de chauves-souris sont nombreuses sur le territoire : la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*), le **Grand Murin** (*Myotis myotis*), le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*), le **Murin à moustaches** (*Myotis mystacinus*), le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*), le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*), le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*), le **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*), le **Murin de Natterer** (*Myotis nattereri*), la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), la **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*), l'**Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*), l'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*), le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*), la **Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*), la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*), la **Pipistrelle pygmée** (*Pipistrellus pygmaeus*) et la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*).

Toutes ces espèces ne sont pas présentes toute l'année et en même quantité sur le territoire de l'intercommunalité. Certaines sont strictement migratrices quand d'autres sont présentes toute l'année : pour mettre bas ou hiverner. Parmi les espèces de chiroptères à fort enjeu, on retrouve :

- La **Noctule commune**, vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale dont les Pays-de-la-Loire ont une responsabilité très élevée pour la conservation de l'espèce. Elle a été identifiée sur les communes de La Boissière-du-Doré, Divatte-sur-Loire, Le Landreau, Le Loroux-Bottreau, Le Pallet ;
- La **Sérotine commune**, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été observée sur les communes de Le Landreau, Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, Le Loroux-Bottreau, Le Pallet, La Remaudière, Vallet ;
- La **Pipistrelle de Nathusius**, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été identifiée sur les communes de Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, Vallet.

*Noctule commune – nyctalus noctula*  
© A. Horellou



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Le reste de la faune mammalogique sur le territoire est composé par les grands mammifères comme le **Chevreuil européen** (*Capreolus capreolus*), le **Blaireau européen** (*Meles meles*), le **Sanglier** (*Sus scrofa*), le **Lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*), le plus en plus rare **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*), le **Ragondin** (*Myocastor coypus*), le **Rat surmulot** (*Rattus norvegicus*), et l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) notamment.

La **Taupe d'Europe** (*Talpa europaea*) est aussi présente sur le territoire et accompagnée de sa cousine la **Taupe d'Aquitaine** (*Talpa aquitania*) décrite en 2017 dont un spécimen a été retrouvé sur la commune de Vallet.

Peu de données sont disponibles pour les micro-mammifères mais 4 d'entre eux sont vulnérables sur la liste rouge régionale, le **Rat des moissons** (*Micromys minutus*) (responsabilité élevée de la région pour sa conservation), le **Campagnol amphibia** (*Arvicola sapidus*) (responsabilité très élevée des Pays-de-la-Loire pour sa conservation), la **Musaraigne pygmée** (*Sorex minutus*) et la **Musaraigne couronnée** (*Sorex coronatus*) (responsabilité forte de la région pour sa conservation).

Enfin, le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) est observé dans les cours d'eau du territoire, et ce régulièrement depuis son retour dans le département en 2002. Également en reconquête la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) a recolonisé les cours d'eau du département depuis les années 1990 où l'espèce était restreinte au marais de Grande Brière, au lac de Grand-Lieu et au marais Breton.

### L'ESSENTIEL

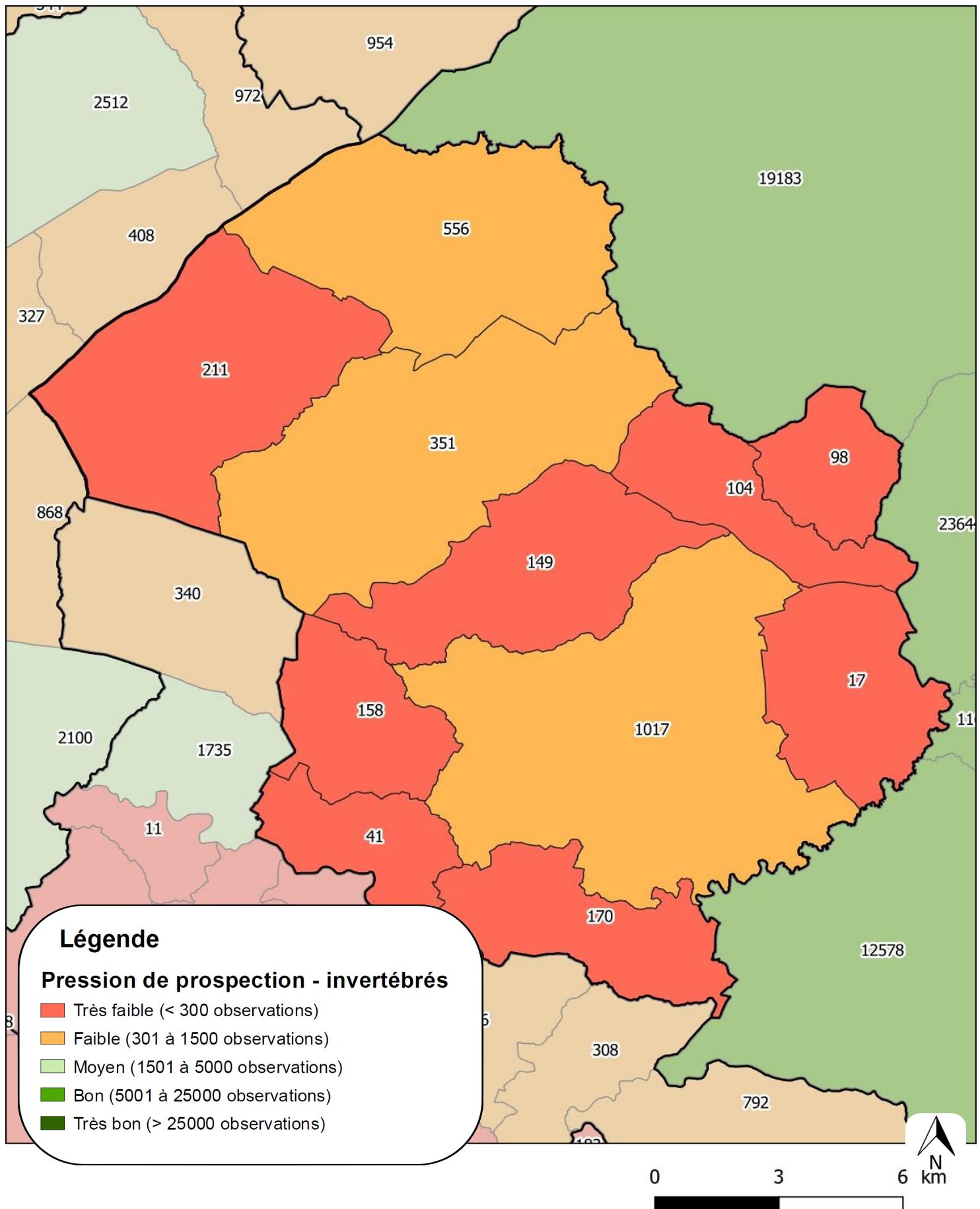
- Prospections faibles, connaissances moyennes
- 1926 observations
- 51 espèces de mammifères



Musaraigne couronnée  
– *sorex coronatus*  
© D. Sirugue

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :  
nombre d'observations



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Les invertébrés représentent de loin les animaux les plus présents sur la surface du globe. On retrouve ici 2 863 observations sur l'ensemble de la communauté de communes. Près de 78 % des données concernent des insectes, alors que les autres groupes (arachnides, myriapodes ou gastéropodes) sont très peu représentés.

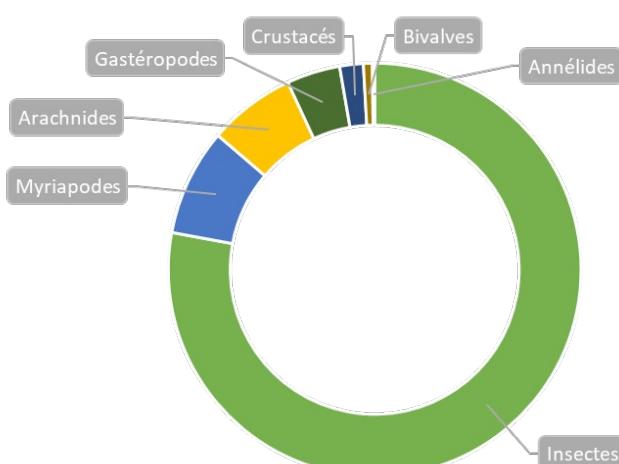
Le nombre de données apparaît comme très faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peuvent être inventoriés quotidiennement. La répartition géographique des données disponibles est très inégale et révèle que les prospections se concentrent essentiellement sur le territoire de Vallet qui dispose alors de 36% des observations du territoire, soit 1 017 données. Les invertébrés sont ensuite principalement étudiés sur les communes de Divatte-sur-Loire et de Loroux-Bottereau, qui comptent respectivement 19 et 12 % des données. Ces 3 communes représentent donc l'essentiel des données du territoire avec 67% des observations recueillies. Parmi les communes restantes, 6 d'entre elles représentent entre 6 et 1 % des données d'invertébrés et 2 comptent moins de 1 % des données.

Le manque très important de données sur les autres communes reflète un manque de prospections et de mutualisation des données naturalistes plus qu'une absence des espèces. **Du recueil de données ainsi que des prospections complémentaires permettraient d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte des invertébrés sur le territoire.**

D'autre part, les périodes d'observation sont relativement récentes et très inégales dans le temps. En effet, 80% des données sont des observations d'insectes réalisées depuis 2010 et 29% depuis 2020 dont 23% sur la commune de Vallet. Ainsi, au vu du nombre et de la répartition des données, la pression d'observation des invertébrés sur la communauté de communes de Sèvre et Loire est considéré comme faible à très faible.

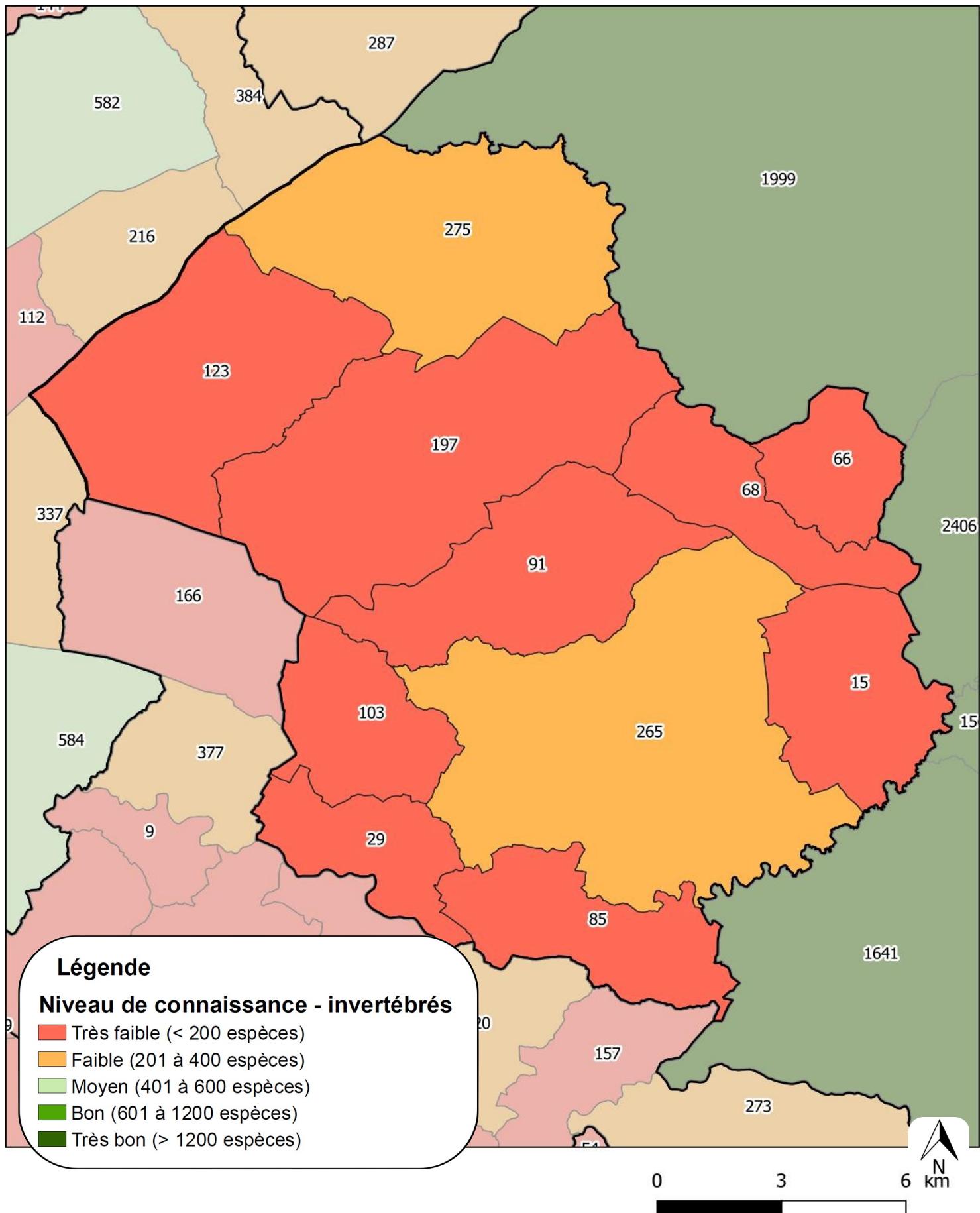
## L'ESSENTIEL

- 2 863 observations
- Pression d'observation faible à très faible
- Observations concentrées sur 3 communes : Vallet (36%), Divatte-sur-Loire (19%) et le Loroux-Bottereau (12%)



# biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :  
nombre d'espèces



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Le nombre d'espèces d'invertébrés est très faible dans la grande majorité du territoire, avec un total de 672 espèces recensées sur l'ensemble de la communauté de communes dont 470 (70%) sont des insectes. Comme pour le nombre d'observations, les communes présentant le plus grand nombre d'espèces sont Divatte-sur-Loire (272 ; 40%), Vallet (265 ; 39%) et Loroux-Bottereau (197 ; 29%). Malgré leur nombre d'espèces plus élevé que les autres communes, les niveaux de connaissances sont considérés comme « faibles » et « très faibles ».

Depuis 2011, le niveau de connaissances a considérablement augmenté, avec 74% des espèces recensées sur la période 2011-2021 et particulièrement entre 2020 et 2021 avec 24% des espèces connues. Malgré cela, 73% des espèces recensées n'ont pas été observées depuis 2017, indiquant une pression d'observation irrégulière, la majorité des données étant recueillie ponctuellement lors d'études spécifiques sur des communes.

Dans une moindre mesure, 9% des espèces connues concernent les arachnides, 8% sont des myriapodes et 6% sont des gastéropodes. Les autres groupes (crustacés, bivalves et annélides) représentent 3% des espèces recensées sur la communauté de commune.

Au vu du nombre d'espèces par commune et sur l'ensemble du territoire, le niveau de connaissance sur les invertébrés est considéré comme faible à très faible.

## L'ESSENTIEL

- 652 espèces
- Niveau de connaissances faible à très faible
- Manque certain de prospections



© V. Prié - Association Caracol

Mulette épaisse  
– *unio crassus*  
©V. Prié –  
association  
Caracol

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables  
et potentialités pour les  
invertébrés



Les données disponibles bien que très lacunaires nous montrent la présence d'espèces très particulières, emblématiques des zones humides riches et diversifiées qui sont encore plutôt bien préservées. En effet, les principaux cours d'eau du territoire, que sont la Loire, la Divatte, la Sanguèze ou encore la Sèvre nantaise, offrent un réseau de zones humides uniques sur le territoire. Sur les 34 espèces possédant un statut particulier, 30 appartiennent au groupe des insectes, 2 aux bivalves, 1 aux crustacés et 1 aux arachnides.

### Les zones humides et bords de cours d'eau

Le territoire comporte un réseau de cours d'eau et de zones humides abritant 12 espèces d'odonate possédant un statut particulier dont 4 espèces protégées. Il s'agit de **l'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercurial*) dont la présence sur les communes du Landreau et de Loroux-Bottereau montre qu'il existe des secteurs de ruisseaux et de rivières végétalisées et ensoleillées alors que la présence de la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), présente sur les communes de Vallet et de la Remaudière, nous indique la présence de milieux rivulaires plus fermés. Les rives de Loire offrent un milieu particulier et abritent des espèces patrimoniales comme le **Gomphé à pattes jaunes** (*Styrulus flavipes*) et le **Gomphé serpentin** (*Ophiogomphus cecilia*), observées sur la commune de Divatte-sur-Loire. Ces espèces affectionnent les fleuves non aménagés à fonds sableux, limoneux ou vaseux de basses altitudes.

Des orthoptères de zones humides sont également présents sur le territoire tels que le **Grillon des marais** (*Pteronemobius heydenii*), affectionnant les marais, rives d'étangs ou de cours d'eau, et le **Criquet des Roseaux** (*Mecostethus parapleurus*), présent en végétation humide comme les prairies de fauche inondables.

La végétation typique des zones humides, quant à elle, est favorable à l'observation d'autres espèces patrimoniales. Le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) fréquente des biotopes humides, de type prairies humides, landes humides, tourbières, où se développe sa plante hôte : la **Succise des prés** (*Succisa pratensis*).

La **Coccinelle à treize points** (*Hippodamia tredecimpunctata*), localisée dans le département, est inféodée aux milieux humides (marais, prairies humides, bord de rivière). Elle se nourrit de pucerons associés aux graminées des milieux humides.

D'autres espèces moins fréquemment recensées, ont été observées sur l'agglomération. On peut citer par exemple de la **Mulette épaisse** (*Unio crassus*), espèce protégée, et l'**Anodonté comprimée** (*Pseudanodontia complanata*), deux bivalves filtreurs qui affectionnent les fleuves ou ruisseaux de plaine à végétation aquatique et fonds caillouteux à limoneux mais également les eaux plus lentes. Ces espèces ont été observées respectivement sur les communes de Saint-Julien-de-Concelles et de Mouzillon.



Agrion de Mercure ©Thomas Mathieu



Grillon des marais © N. Moulin



Damier de la succise © Anne Sorbes

# biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables  
et potentialités pour les  
invertébrés



Le territoire connaît une artificialisation des sols marquée et quasi continue depuis les principales communes par les activités maraîchères et les vignobles principalement. A l'inverse, les vallons des principaux cours d'eau permettent de conserver un réseau de boisements et ripisylves boisées, fournissant de nombreux sites favorables à la recherche d'invertébrés. Les pourtours du marais de Goulaine offrent une large zone de bocage dense et de boisements humides, de façon unique sur le territoire. En dehors de cette trame verte, le réseau de haies est faible à très faible sur le territoire. La conservation des invertébrés, avec la flore, est ainsi très liée à la structure du paysage sur la communauté de communes.

## Le bocage



Une composante caractéristique du territoire est le bocage. Il représente la majorité du paysage. Ce type de paysage est en lui même une diversité. Caractérisé par un réseau de haies, de prairies, de mares et de ruisseaux, il cumule à lui seul une diversité d'habitats intéressants pour bon nombre d'espèces d'invertébrés.

La présence de plusieurs espèces saproxiliques renseigne sur la présence de vieux arbres sénescents dans un bocage plus ou moins préservé comme on peut en trouver ponctuellement sur le territoire. Il s'agit du **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*), du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*), du **Pique-prune** (*Osmoderma eremita*) et de la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*). Ces espèces accomplissent l'essentiel de leur cycle biologique dans des arbres et plus précisément des feuillus très âgés et sénescents. Elles sont favorisées par une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

D'autres espèces peu fréquentes et localisées dans la région ont été recensées sur le territoire. Le **Criquet de Barbarie** (*Calliptamus barbarus*) apprécie, quant à lui, les zones de sol nu, sans végétation, au sein de pelouses ou de prairies sèches.

L'**Azuré du trèfle** (*Cupido argiades*), est un petit papillon qui était autrefois majoritairement observé en prairies humides riches en trèfles. Il se rencontre, aujourd'hui dans des milieux plus secs comme les prairies à trèfles et les landes à bruyères.

Une espèce rare et localisée en France a également été observée sur la commune du Loroux-Bottereau. Il s'agit de la **Fourmi amazone** (*Polyergus rufescens*), appartenant au groupe des « fourmis esclavagistes », ayant la particularité de parasiter d'autres espèces de fourmis afin d'assurer leur alimentation.



Rosalie des Alpes © N. Gouix



Criquet de Barbarie  
© Frédéric Laigneau

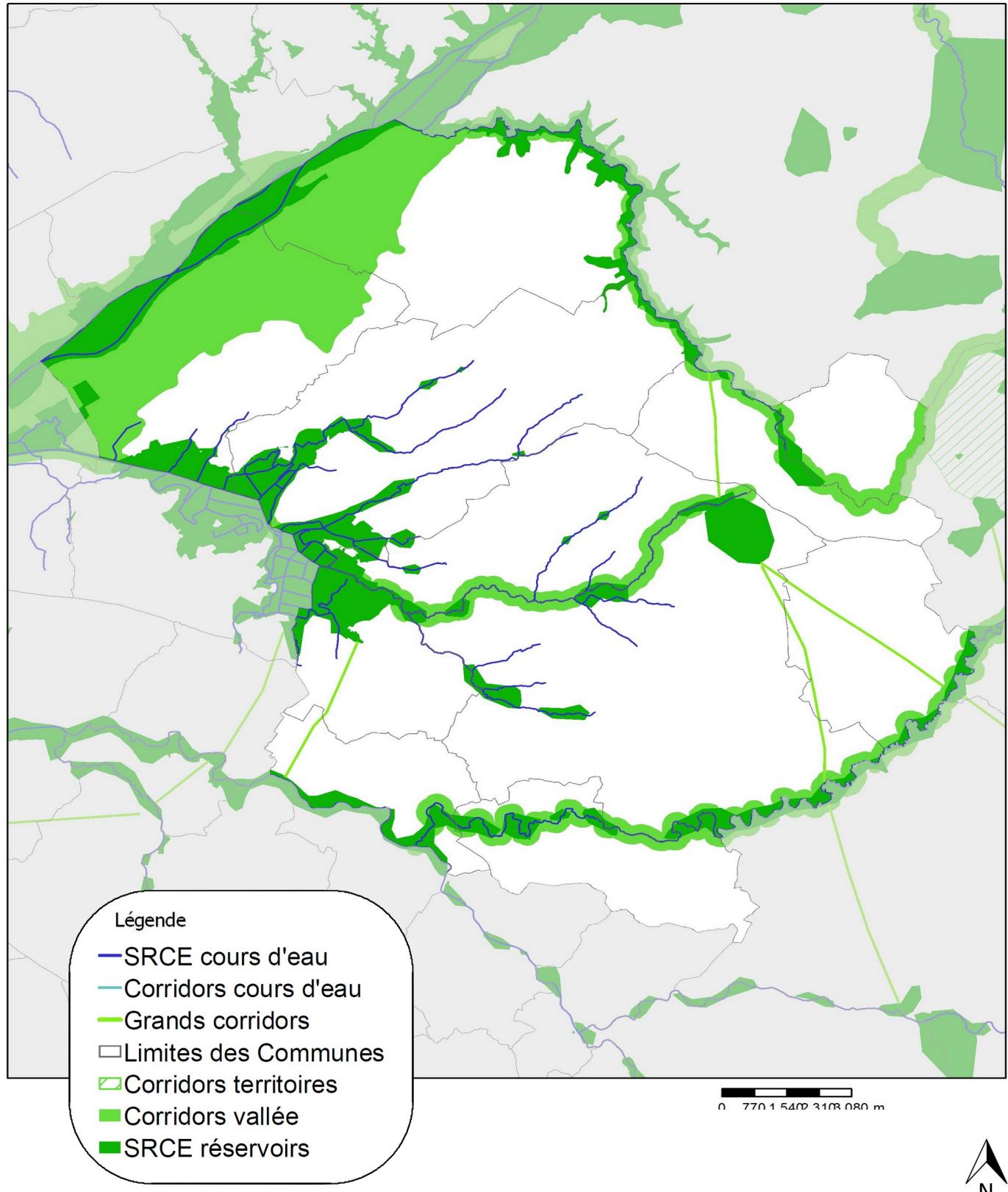


Azuré du trèfle © J. Laigneau

# biodiversité DU TERRITOIRE

Schéma Régional  
de Cohérence Écologique  
(SRCE)

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, etc.). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la « Trame Verte et Bleue ». À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en 5 sous-trames : milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et artificialisation des sols.

Sur la communauté de communes Sèvre & Loire, on décompte 6 réservoirs de biodiversité SRCE dont 5 vallées : la Loire, la Divatte, la Goulaine, la Sèvre nantaise, et la Sanguèze auxquelles vient s'ajouter le bocage au nord de Vallet.

La Loire, la Divatte, la Goulaine, et la Sanguèze sont également des corridors vallée.

## L'ESSENTIEL

- **6 réservoirs de biodiversité**
- **4 corridors vallée : la Loire, la Divatte, la Goulaine et la Sanguèze**



Les Marais  
de Goulaine

Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

# synthèse des enjeux

Malgré un relief relativement peu marqué, la communauté de communes Sèvre & Loire présente des milieux variés sur l'ensemble de son territoire.

- **Au nord, la vallée de la Loire accueille une biodiversité spécifique et souvent patrimoniale.** A l'avenir, l'arasement des épis en amont du fleuve devrait le rapprocher de son écoulement d'origine.
- **Le reste du territoire est majoritairement dominé par un paysage bocager, identité forte du territoire, associé au vignoble** qui en couvre une part importante. Ce maillage bocager doit être préservé au dépend de l'artificialisation des sols. Les haies jouent un rôle écosystémique majeur notamment dans la préservation de la ressource en eau et dans l'accueil et le déplacement des espèces.

**L'eau a également une place importante sur le territoire,** à travers de nombreuses zones humides, comme les marais de Goulaine (site Natura 2000), et de cours d'eau qui quadrillent la communauté de communes comme la Divatte, la Goulaine, la Sèvre nantaise, et la Sanguèze. Les mares, aussi bien temporaires que permanentes, sont des écosystèmes importants pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leur préservation (contre le drainage, le comblement, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes...) est nécessaire. **Le nombre et la qualité des milieux aquatiques et amphibiens du territoire sont primordiaux pour disposer d'une ressource en eau de qualité et faire face aux conséquences du changement climatique de plus en plus visibles.**

Globalement, la diversité et la complémentarité entre l'ensemble de ces milieux fait de l'intercommunalité **un territoire riche pour la faune et la flore.** La communauté de communes est une collectivité attractive dont la population va augmenter dans les années à venir, de surcroît avec sa proximité avec la métropole nantaise. **Il apparaît alors nécessaire de préserver le patrimoine naturel** en limitant l'urbanisation et en augmentant le maillage bocager, en préservant les zones humides et notamment les mares, en restaurant les cours d'eau, en intégrant tant que possible la nature dans les zones urbaines et en sensibilisant les habitants du territoire aux richesses naturelles du territoire.

De part la présence de sites remarquables et souvent d'espaces naturels protégés où un suivi est régulier, **certaines communes apparaissent avec un bon niveau de connaissances naturalistes pour certains groupes.** C'est parfois un très petit nombre d'observateurs très assidus qui permettent d'atteindre ponctuellement un très bon niveau de connaissances comme au Pallet. **À l'échelle de la communauté de communes, le niveau de connaissances est, cependant, considéré comme faible pour de nombreux groupes et sur de nombreuses communes.** Certaines communes apparaissent en effet sous prospectées à l'instar de la Boissière-du-Doré. Les invertébrés sont méconnus alors que c'est le groupe faunistique avec la plus grande diversité. L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) est aussi très peu connue sur plusieurs communes. Seuls les oiseaux font l'objet d'une relativement bonne pression de prospection.

Bien que certaines données n'aient pu ne pas être mobilisées pour ce portrait, **l'amélioration des connaissances naturalistes représente un enjeu fort pour le territoire.** Ce champ d'actions permettrait de mieux connaître les richesses naturelles aussi bien extraordinaires qu'ordinaires du territoire et ainsi de mettre en place des mesures de préservation pertinentes.



# Nos fournisseurs de données

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages  
2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau,  
DCE 2019



Classement cours d'eau  
2018



Zones humides probables 2017



Mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution lumineuse  
2017

> Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



ENS 2018

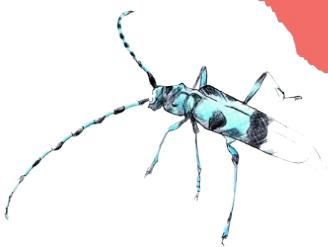
# Données

# biodiversité

# du portail

# Biodiv'Pays de la Loire

Novembre 2021



## > Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Pays de la Loire**

Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

## > Bases de données partiellement moissonnées



Faune Loire-Atlantique



Base de données  
GéoNature



Bases de données Calluna  
et eColibry



Base de données  
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

# Nos partenaires

## > Coordination régionale



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## > Coordination locale



PAYS DE NANTES

## > Rédacteurs



## > Selecteurs



PAYS DE NANTES

## > Financeurs



## > Collectif de contributeurs



**SÈVRE & LOIRE**